




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE  
COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE



CONSEIL MUNICIPAL DE TRIEL-SUR-SEINE

## PROCÈS-VERBAL DU 26 JUIN 2024



Le 26 juin 2024 à 20 h 00, les membres du conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 18 juin 2024

**Secrétaire de séance :** Madame Françoise POIRRIER

**Étaient présents :**

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Fernando MENDES, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Amandine BENOIST, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gil GOMES, Madame Sophie KÉRIGNARD, Madame Line WENZEL, Madame Elisabeth LESSERTEUR, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Madame Frédérique MAHER, Monsieur Jonas MAURY, Madame Mélody SENAT, Madame Sophie FONTAINE, Monsieur Hassan AHSSAKOU.

**Ont donné pouvoir :**

Madame Catherine EVANO donne pouvoir à Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Christophe MARGAT à Monsieur Gilles GAILLARD, Madame Fabienne TANTI à Monsieur Fabien TANTI, Madame Anne LAPORTE à Madame Sophie KÉRIGNARD, Madame Pamela BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BÉQUIGNON, Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Julien SAUVÉ à Monsieur Cyrille ARZEL, Madame Valérie LENORMAND à Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Marc FONTAINE Madame Amandine BENOIST.



## **ORDRE DU JOUR**

- A. Désignation du/de la secrétaire de séance**
- B. Appel nominal**
- C. Approbation du procès-verbal de la séance du 03 avril 2024**
- D. Points d'informations**
- E. Examen des rapports et projets de délibérations**

### **URBANISME**

1. PROJET DE CESSION D'EMPRISES DE TERRAIN ISSUES DE LA PARCELLE COMMUNALE DE REFERENCES CADASTRALES SECTION AW N°139, SITUEE SENTE LES PRES HAUTS A TRIEL-SUR-SEINE
2. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE NON BATIE, DE REFERENCES CADASTRALES SECTION AL N°750, PAR PRESCRIPTION ACQUISITIVE
3. SIGNATURE D'UN CONTRAT DE BAIL AVEC LA SOCIETE HIVORY POUR L'EXPLOITATION D'EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DANS L'EMPRISE D'UN TERRAIN SITUE AVENUE DE POISSY, DE REFERENCES CADASTRALES SECTION BK N°12
4. SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL AU PROFIT DE MADAME ADELINE DESMAREST POUR L'EXPLOITATION EXCLUSIVE DE SON FONDS D'EQUITATION SUR PONEYS, ECOLE D'EQUITATION ELEMENTAIRE SOUS L'ENSEIGNE PONEY CLUB LA PETITE CAVALERIE, SITUEE CHATEAU DE LA TOUR A L'HAUTIL A TRIEL-SUR-SEINE, DE REFERENCES CADASTRALES SECTION AD N°1

### **SCOLAIRE**

5. MODIFICATION DES TARIFS DES ACTIVITES MUNICIPALES
6. MODIFICATION DU REGLEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS

### **RESSOURCES HUMAINES**

7. SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CIG DE VERSAILLES POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A L'ARCHIVAGE
8. ADOPTION DU PLAN DE FORMATION POUR L'ANNEE 2024
9. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL

10. ADOPTION DU PROTOCOLE D'ACCORD PRECISANT LES CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT SYNDICAL
11. FIXATION DE LA REMUNERATION DES VACATIONS HORAIRES

#### **MARCHES PUBLICS**

12. ENGAGEMENT D'UNE NOUVELLE PROCEDURE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE – FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE
13. ENGAGEMENT D'UNE NOUVELLE PROCÉDURE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC POUR L'APPROVISIONNEMENT EN CARBURANT ET PRESTATIONS ACCESSOIRES POUR LE PARC AUTOMOBILE
14. ENGAGEMENT D'UNE NOUVELLE PROCÉDURE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, DE CLIMATISATION ET DE RAFRAICHISSEMENT – MAINTENANCE DE CES INSTALLATIONS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX
15. ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICE CURAGE ET POMPAGE DES RESEAUX D'EAUX USEES ET PLUVIALES – NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES OUVRAGES – INTERVENTIONS D'URGENCES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX
16. ACCORD-CADRE POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES VOIRIES, GROSSES REPARATIONS ET ENTRETIEN POUR LA COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE
17. AUTORISATION D'UN AVENANT AU MARCHÉ DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

#### **SERVICES TECHNIQUES**

18. VENTE DE VEHICULES COMMUNAUX INEXPLOITABLES

#### **SPORTS**

19. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DES CHÂTELAINES (UNSS)

#### **FINANCES**

20. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
21. ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'ANNEE 2024

#### **POLICE MUNICIPALE**

22. PLAN DE LUTTE CONTRE LES INCIVILITES SUR LA VOIE PUBLIQUE

## AFFAIRES GENERALES

### 23. MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 3° DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

#### DECISIONS DU MAIRE

#### QUESTIONS ORALES



### INTRODUCTION ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2024

Merci à toutes et à tous, on va pouvoir commencer ce conseil municipal. On va désigner un secrétaire de séance, au hasard, Françoise Poirrier.

**Madame Françoise Poirrier** procède à l'appel.

#### **Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des questions concernant le PV de la dernière séance ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité.**



#### QUESTIONS SUR LES DÉCISIONS

#### **Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des questions concernant les décisions municipales ?

#### **Madame Bérengère Voillot**

La décision numéro 86, « Signature d'une convention pour une prestation musicale lors de la fête de la musique ». Il y a bien le coût mais il n'y a pas le prestataire. Et la même chose pour la 101 et la 102.

#### **Monsieur le Maire**

D'autres questions concernant les décisions ?

#### **Monsieur Yvon Rosconval**

Même question concernant la 84.

#### **Monsieur le Maire**

Vous voulez connaître le prestataire ?

#### **Monsieur Yvon Rosconval**

J'imagine que ça s'inscrit dans le cadre du marché qui a été présenté en décembre 2023 ?

#### **Monsieur le Maire**

Je ne connais pas les numéros des décisions par cœur, mais on pourra regarder ça tout à l'heure.

### **Monsieur le Maire**

Monsieur Ahcène Mebarki a démissionné, il était dans le groupe Triel Autrement et il a décidé de rejoindre le groupe Vivre Ensemble à Triel. Donc, bienvenue à Madame Sophie Fontaine.

On a deux informations concernant les protections fonctionnelles. Il y a eu une demande de protection fonctionnelle de Monsieur Pascal Gilles, je vais relire le courrier qui m'a été communiqué. Je rappelle que c'est juste une information car les protections fonctionnelles sont maintenant automatiques depuis mars 2024, c'est juste une information au conseil municipal. L'octroi de la protection fonctionnelle de Monsieur Pascal Gilles, deuxième adjoint au maire, entendu au commissariat des Mureaux dans le cadre d'une plainte déposée par des agents de la police municipale. Lors du conseil municipal du 9 mai Monsieur le Maire, qui a lui-même été agressé, a demandé la protection fonctionnelle. Il n'y a plus besoin depuis mars 2024 de délibération, c'est juste une information.

Moi aussi j'ai fait une demande de protection fonctionnelle, et je laisse la parole à Philippe.

### **Monsieur Philippe Da-Rin**

J'ai reçu un courrier de Monsieur Le Maire, Cédric Aoun ; il demande une protection fonctionnelle de la Commune car il a été victime de violences, de menaces et d'outrages. En conséquence, par le présent courrier qui m'a été joint, la protection fonctionnelle que la collectivité territoriale doit accorder à ses élus, lorsqu'ils sont victimes de violences, de menaces ou d'outrages, à l'occasion ou du fait de leurs fonctions exécutives.

### **Monsieur le Maire**

On va pouvoir passer à l'ordre du jour qui a été communiqué au Conseil municipal largement avant, il y a eu des pièces annexes envoyées et des pièces complémentaires, on aura l'occasion de revenir dessus.



## **1. URBANISME PROJET DE CESSIION D'EMPRISES DE TERRAIN ISSUES DE LA PARCELLE COMMUNALE DE RÉFÉRENCES CADASTRALES SECTION AW N°139, SITUÉE SENTE DES PRÉS-HAUTS À TRIEL-SUR-SEINE**

RAPPORTEUR : M. Philippe DA-RIN

### **Monsieur le Maire**

C'est la suite d'une délibération qui avait déjà eu lieu, cette délibération a bien entendu été vue en commission, je laisse la parole à Philippe.

### **Monsieur Philippe Da-Rin**

La parcelle AW n°139, située en site naturel valorisé et dans le secteur soumis aux risques d'inondations, a fait l'objet d'une rétrocession par la société d'aménagement la SAFER au profit de la Ville, par acte notarié en date du 26 avril 2024. À l'issue de cette rétrocession, plusieurs riverains de la sente rurale dite Les Prés-Hauts, se sont manifestés auprès de la Mairie afin d'acquérir chacun une emprise de terrain issue de ladite parcelle. Le prix de vente de la parcelle, dont la superficie totale représente 1 475 m<sup>2</sup>, a été évalué par le service des domaines le 15 février 2024 à 59 000 €, assorti d'une marge de négociation de 10 %, soit 40 € le mètre carré. Après négociation, il a été proposé de fixer le prix de vente à 36 € le mètre carré. La parcelle est située en zone naturelle mais il n'en demeure pas moins qu'elle permet aux futurs acquéreurs d'obtenir des droits à construire supplémentaires en cumulant l'emprise du terrain acquise et leurs propriétés foncières. Il est donc proposé au Conseil municipal de céder les emprises de terrains issues de la parcelle communale cadastrée AW n°139, située au lieu-dit Les Prés-Hauts à Triel-sur-Seine, aux acquéreurs indiqués comme suit : [Philippe Da-Rin énumère les acquéreurs]. Les frais de notaire liés à ces cessions ne sont pas inclus dans le prix de cession et seront pris en charge par les acquéreurs, proportionnellement à la superficie du terrain acquise par ces derniers.

### **Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des questions concernant la délibération ?

**Madame Sophie Kérignard**

Première chose par rapport à ce terrain, au Conseil municipal en octobre 2022, on avait racheté ce terrain à la SAFER environ 10 000 € pour que ce soit un verger communal. Maintenant, on nous parle d'une somme totale de 59 000 € mais on garde quelques petits bouts. Qu'est-ce qu'on va faire avec ces deux petits bouts ? Et en plus ça veut dire que les acheteurs propriétaires vont payer finalement 5 fois plus cher le prix du terrain par rapport au prix auquel on l'avait acheté. Première chose, on détourne la délibération qu'on avait votée en octobre 2022 pour en faire un verger communal. Les propriétaires actuels étaient plutôt gênés par l'activité qu'il y avait avant cette délibération, c'est-à-dire qu'il y avait une installation qui faisait beaucoup de bruit le week-end et eux, ils veulent de la quiétude. Donc un verger communal, je pense que ces propriétaires n'ont même pas besoin de racheter ce bout de parcelle, qui en plus est inconstructible. Ce serait beaucoup mieux que ça serve à l'intérêt général, c'est-à-dire continuer le projet de verger qui n'a pas émergé alors que ça fait plus de deux ans.

**Monsieur Philippe Da-Rin**

L'acquisition, c'est une demande des riverains.

**Madame Sophie Kérignard**

Je vous rappelle que nous sommes au service de l'intérêt général et en plus, le fait d'avoir un verger n'aura aucune nuisance pour les riverains, tout au contraire.

**Monsieur le Maire**

Concernant le verger communal, ce n'était pas dans la précédente délibération. C'était un rachat à la SAFER, donc je me permets de rectifier vos propos.

Vous confondez ce qui a pu être évoqué et le contenu de la délibération qui est légal. Ce n'était pas mentionné « verger communal », des idées avaient été émises. Après s'être rapprochés des riverains, on a pu constater qu'ils préféraient acquérir cette parcelle et l'entretenir à leurs frais. Nous, on est plutôt d'accord avec ce choix.

**Madame Amandine Benoist**

C'était quand même un projet de Marc Fontaine et moi-même. Donc je ne vois pas pourquoi on l'abandonnerait.

**Monsieur le Maire**

Je pense qu'on a suffisamment de terrains sur la Ville pour faire des vergers ailleurs...

**Madame Amandine Benoist**

[...] Vous vous souvenez qu'il y avait juste ce terrain-là ? Sinon il y avait un terrain en pente ou à côté de la voie ferrée...

**Monsieur le Maire**

Moi, je n'ai à ce jour, rien vu.

**Madame Sophie Kérignard**

Je cite le PV qui a une valeur légale. En 2022. « Monsieur le Maire : on a prévu de l'aménager en verger à priori on pourra revenir dessus plus tard, de manière à faire un verger en bords de Seine et aussi le rendre accessible aux administrés. » Je tiens aussi à rappeler que l'ancien propriétaire est un propriétaire privé et non une société comme vous l'avez dit. Vous avez donné une fausse information et la société ATTP n'était pas propriétaire.

**Monsieur le Maire**

Tout à fait. Après concertation avec les riverains, ils préfèrent racheter la parcelle, je ne vois pas le problème.

**Madame Sophie Kérignard**

Nous on préfère servir l'intérêt de la Ville.

**Monsieur le Maire**

Je vous propose de passer à la mise aux voix. Qui est contre ? Monsieur Rosconval est contre, tous les groupes sont contre. Ça ne passe pas, le conseil municipal refuse de vendre la parcelle à 1 voix.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, REJETTE à la majorité.**



## **2. URBANISME DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE NON BÂTIE, DE RÉFÉRENCES CADASTRALES SECTION AL N° 750, PAR PRESCRIPTION ACQUISITIVE**

RAPPORTEUR : M. Philippe DA-RIN

**Monsieur Philippe Da-Rin**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la commune de Triel à acquérir, au titre de la prescription acquisitive trentenaire, la parcelle non bâtie, cadastrée section AL n° 750, située au lieu-dit derrière les Murs de Pissefontaine : [lecture rapide de Philippe Da-Rin].

**Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des questions concernant cette délibération ?

**Madame Sophie Kérignard**

Quel est l'intérêt d'acquérir cette parcelle qui pour l'instant n'a pas de propriétaire ? On achète une parcelle contraignante, inintéressante à racheter. Est-ce qu'il ne vaut mieux pas la laisser comme ça et, par la suite si éventuellement il y a un aménagement à faire parce qu'il y a une rue très étroite. On pourrait élargir la rue et il y a peut-être une servitude.

**Monsieur le Maire**

Encore une fois vous mélangez tout, on ne l'achète pas c'est gratuit. Cela s'appelle une prescription acquisitive.

**Madame Sophie Kérignard**

Je sais mais il y a des frais de géomètre...

**Monsieur le Maire**

C'est déjà cadastré, il n'y a rien à faire. Vous pouvez vous opposer à ce qu'on rachète des parcelles gratuites mais ça va durer longtemps...

**Madame Sophie Kérignard**

Et on sera chargé de l'entretien...

**Monsieur le Maire**

[...] Non, il n'y a rien. Elle est déjà bornée. Mais si vous ne voulez pas que l'on rachète des parcelles gratuites...

**Madame Bérengère Voillot**

Je suppose que c'est la Ville qui entretient depuis toutes les années...

**Monsieur le Maire**

Non, c'est monsieur Beaurain.

**Madame Bérengère Voillot**

Donc ça sera une charge supplémentaire pour la Ville.

**Monsieur le Maire**

Non justement, parce qu'après l'idée, c'est de s'en séparer.

**Madame Bérengère Voillot**

C'est-à-dire la revendre ?

**Monsieur le Maire**

Exactement. À la personne qui l'entretient.

**Madame Bérengère Voillot**

D'accord.

**Monsieur le Maire**

La finalité, c'est de récupérer un bien gratuitement, qui n'est pas entretenu par quelqu'un de la Ville et on le revend aux propriétaires. Je ne vois pas où est le problème, à part récupérer de l'argent...

**Madame Sophie Kérignard**

Le problème, c'est qu'on rachète quelque chose et qu'on sait déjà à qui on va le revendre. On fait très attention à ce genre de pratique, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Mais une pratique de quoi ? De clientélisme ? Parce qu'il y a un riverain qui entretient sa parcelle depuis des années, on la reprend à titre gracieux, on la remet au propriétaire et c'est du clientélisme ? Je ne comprends pas. La démarche me dépasse un peu... En plus on a déjà délibéré là-dessus et à l'époque vous aviez accepté.

**Madame Bérengère Voillot**

Le prix sera fixé par le domaine je suppose ?

**Monsieur le Maire**

Tout à fait. Qui s'abstient ? Madame Voillot plus un pouvoir. Qui est contre ?... Deux abstentions... Ça passe à la majorité.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, ADOPTE à la majorité.**





### **3. URBANISME SIGNATURE D'UN CONTRAT DE BAIL AVEC LA SOCIÉTÉ HIVORY POUR L'EXPLOITATION D'ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES DANS L'EMPRISE D'UN TERRAIN SITUÉ AVENUE DE POISSY, DE RÉFÉRENCES CADASTRALES SECTION BK N°12**

RAPPORTEUR : M. Cédric AOUN

#### **Monsieur le Maire**

C'est à côté du SIAAP, c'est loin, c'est une toute petite parcelle, donc on se sert de cette opportunité d'avoir cette parcelle-là de manière à éviter que l'antenne se retrouve à Carrières-sous-Poissy et que les recettes liées à cette antenne soient perçues par Triel et non par les villes adjacentes. Quitte à avoir une antenne autant l'avoir chez nous plutôt qu'à 150 m à côté.

#### **Monsieur Philippe Da-Rin**

La redevance liée à cette occupation du terrain communal est fixée à 8 000 € et indexée à 2 % chaque année.

#### **Madame Sophie Kérignard**

Au sujet des antennes, on vous avait demandé à plusieurs reprises un plan de déploiement des antennes pour connaître exactement les besoins que l'on a à l'échelle de la Ville. Ça c'est la première remarque. La deuxième chose, vous nous dites que cette antenne rapporte 8 000 € ; celle des Châtelaines c'était 17 000 €. Quand on regarde aussi dans le contrat, vous dites que ça va rapporter la révision du loyer fixée à 2 % dans la délibération alors que quand on lit le bail c'est de 0,5 %. Quand on lit le bail, c'est très contraignant pour la Ville et très avantageux pour l'opérateur. Donc je me demande s'il n'y a pas plus de contraintes pour la Ville même si la somme de 8 000 € par an paraît alléchante. Mais réfléchissons peut-être à un plan de déploiement des antennes à l'échelle de notre Ville, quels sont les besoins, quels sont les lieux stratégiques pour les implanter plutôt que de se dire que c'est une opportunité d'avoir 8 000 € pour une antenne à l'entrée de la Ville.

#### **Monsieur le Maire**

Je me permets de vous corriger concernant le plan de déploiement des antennes. Il faut savoir qu'un plan de déploiement à l'échelle de la Ville, ça ne tient pas la route. Parce que les ondes ne s'arrêtent pas aux bornes de la Ville ! Si vous voulez faire un plan de déploiement, il faudrait que ce soit à l'échelle nationale, que ce soit l'État qui cherche toutes les implantations d'antenne car les opérateurs actuellement font la chasse aux terrains, de manière à récupérer le maximum d'emplacements pour avoir la meilleure couverture possible et assurer le meilleur réseau. Et vous avez les propriétaires privés qui maintenant ont la capacité de mettre des antennes dans leurs terrains. On a le cas d'un propriétaire rue de l'Hautil, qui va avoir une antenne implantée juste à côté de chez lui, sur un terrain privé, et dont les recettes vont aller au propriétaire privé. Ce sont des choix ! Vous pouvez être contre ça aussi, mais concernant le plan de déploiement, il faudrait que ce soit à l'échelle nationale et ce n'est pas le cas. Il faut savoir qu'on est sur la 5G, à Triel. La 5G c'est déjà délicat et ils travaillent déjà sur la 6G...

#### **Madame Souad Bendjeddou**

Je voudrais juste avoir un peu plus d'informations quand vous dites qu'il n'y a pas de plan de déploiement. Il pourrait y en avoir un à l'échelle de la Ville. Vous pouvez, en tant que Maire de la Ville, prévoir le nombre d'antennes possibles pour couvrir toute la Ville et avoir un plan de déploiement que vous pouvez partager avec nous.

#### **Monsieur le Maire**

Vous voulez que je finance avec les deniers publics des études privées ? Le plan de déploiement, c'est fait par Orange, SFR, Free. Vous me demandez de mettre en place un plan de déploiement, qu'il appartient à des opérateurs privés de le faire – et donc de le payer – et c'est eux qui font leur plan de déploiement et qui

déterminent les endroits, les secteurs les plus propices à l'installation d'antennes. Je n'ai aucune envie de financer avec les deniers publics – d'ailleurs c'est interdit – des études qui dépendent d'opérateurs privés.

**Madame Souad Bendjeddou**

Je ne vous ai pas demandé de financer !... Je vous ai dit que ce serait bien d'avoir un plan. Que vous puissiez le financer par les opérateurs avec lesquels vous travaillez, c'est peut-être plus intéressant, ne croyez-vous pas ?

**Monsieur le Maire**

Mais vous m'avez demandé de faire un plan de déploiement...

**Madame Souad Bendjeddou**

Vous pouvez très bien le financer, je ne parle pas de financement...

**Monsieur le Maire**

Vous mélangez tout !... Ce sont les opérateurs qui déterminent leurs plans de déploiement, ce n'est pas la mairie de Triel qui va leur dire ce qu'il faut faire ! C'est faux ! On ne peut pas interdire ! On a une procédure !... Les gens qui vous disent que l'on peut interdire, c'était vrai il y a une dizaine d'années. Maintenant avec les nouvelles contraintes et les nouvelles lois, les opérateurs ont des priorités pour couvrir les zones blanches. C'est ce qu'il s'est passé sur la rue de l'Hautil !... Vous pouvez dire non mais moi je vous dis juste ce qu'il en est. On a refusé l'installation d'une antenne, il y a un voisin propriétaire privé, son bien va être dévalorisé, nous en plus ce n'est pas sur un terrain communal, on est en litige avec l'opérateur et il n'y a rien à faire. Ils ont déjà gagné la procédure la première fois et ils vont encore gagner et ensuite vous dites qu'on peut stopper. C'était valable il y a quelques années mais malheureusement maintenant ce n'est plus valable.

**Monsieur Gilles Gaillard**

En fait, on vous propose 8 000 € de revenus que pourrait prendre la Mairie ou de donner ces 8 000 € à quelqu'un d'autre mais il y aura de toute façon une antenne. Parce que l'opérateur aura décidé qu'il y aura une antenne dans le quartier.

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Est-ce qu'on peut savoir à combien de mètres ?

**Monsieur le Maire**

Là c'est plusieurs centaines de mètres. C'est au SIAAP, c'est super loin. À proximité d'Azalys.

**Monsieur Yvon Rosconval**

Sans rentrer dans le débat sur le fait de définir un plan de déploiement, il y a quand même eu, lors du dernier Conseil municipal, trois décisions qui portaient sur la société HIVORY concernant des mandats qui ont été passés avec cette société, pour trois autres parcelles. Je partage l'idée qu'il faut avoir une certaine maîtrise des choses. On ne transfère pas des terrains à un opérateur au prétexte que ça nous rapporte 8 000 €. Cela veut dire qu'on va se retrouver avec des antennes qui vont foisonner de tous les côtés parce que c'est rentable financièrement. Il faut trouver l'équilibre, il y a une notion de couverture de la Ville et des environs qu'il faut rechercher. Vous avez aussi la possibilité d'intervenir auprès des opérateurs qui souhaitent implanter sur des terrains et des parcelles privées, il y a aussi des possibilités d'intervention par rapport à ça. C'est assez gênant de ne pas avoir une vision d'ensemble de ce qui pourrait être fait.

**Monsieur le Maire**

Vous me prêtez des pouvoirs que je n'ai pas. Intervenir auprès des opérateurs lorsqu'ils négocient avec des propriétaires privés, on ne peut pas. Le terrain privé appartient, comme son nom l'indique, à un propriétaire privé. Ça s'est fait dans plusieurs secteurs de Triel... Ils ont fait des demandes de location pour des opérateurs

et les ont obtenues. La seule chose qu'on peut faire légalement, c'est obliger – une fois qu'une couverture est assurée – les opérateurs à tous se mettre sur la même antenne, si c'est faisable mécaniquement et physiquement. C'est le seul point qu'on peut négocier. Le reste du temps, on ne peut pas.

**Madame Amandine Benoist**

Du coup ils pourraient se mettre à Carrières-sous-Poissy... Et là on perd 8 000 € par an.

**Monsieur le Maire**

Donc, on perd 8 000 €.

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Et pourquoi 8 000 € et pas 17 000 € comme les autres ?

**Monsieur le Maire**

Parce qu'on est dans une zone grise, où il n'y a pas d'habitations.

Qui est contre ? 16 contre... Qui s'abstient ?... Deux abstentions... [...] Ça ne passe pas à une voix. On perd 8 000 €.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, REJETTE à la majorité.**



**4. URBANISME SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL AU PROFIT DE MADAME ADELIN DESMAREST POUR L'EXPLOITATION EXCLUSIVE DE SON FONDS D'ÉQUITATION SUR PONEY, ÉCOLE D'ÉQUITATION ÉLÉMENTAIRE SOUS L'ENSEIGNE PONEY-CLUB LA PETITE CAVALERIE, SITÉE AU CHÂTEAU DE LA TOUR À L'HAUTIL, À TRIEL-SUR SEINE, DE RÉFÉRENCES CADASTRALES SECTION AD N°1**

RAPPORTEUR : M. Philippe DA-RIN

**Monsieur Philippe Da-Rin**

La commune de Triel-sur-Seine est propriétaire d'un ensemble immobilier situé au château de la Tour à l'Hautil, référencé au cadastre section AD n°1. Suivant un bail commercial de 94 puis de la convention d'occupation, la commune a consenti un bail à Madame Véronique Roger pour l'exploitation exclusive de son fonds d'équitation sur poney, école d'équitation élémentaire sur l'enseigne Poney-club La Petite Cavalerie. En dernier lieu, l'occupation était consentie pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, renouvelable par tacite reconduction deux fois, pour une durée d'un an, moyennant une redevance payable mensuelle et d'avance de 102,22 €, révisable annuellement dans la limite de 2 %, et 150 € par mois au titre des charges d'eau et d'électricité. La redevance mensuelle est actuellement de 150 €. Madame Véronique Roger a informé la Commune de son intention de céder son fonds d'équitation sur poney, école d'équitation élémentaire à Madame Adeline Desmarest. C'est dans ces conditions qu'est établi le bail sur la condition suspensive de la réalisation de la cession de fonds entre Mesdames Roger et Desmarest prévue avec effet au 1<sup>er</sup> août 2024. Il est proposé un montant de loyer à hauteur de 360 € mensuel charges comprises, révisable annuellement dans les limites de 2 %. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le contrat de bail commercial au profit de Madame Adeline Desmarest pour l'exploitation exclusive de son fonds d'équitation sur poney ; fixer le montant de loyer à hauteur de 360 € mensuel charges comprises, révisable annuellement dans les limites de 2 %.

**Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des questions concernant ce sujet ?

**Madame Sophie Kérignard**

C'est une très bonne chose. La Petite Cavalerie a fêté ses trente ans ce week-end et cela permettra à la nouvelle propriétaire, grâce à ce bail commercial, de pouvoir obtenir des financements bancaires.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité.**



## 5. SCOLAIRE MODIFICATION DES TARIFS DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

RAPPORTEUR : Mme Françoise POIRRIER

### **Madame Françoise Poirrier**

Les modifications des tarifs des activités municipales concernent le tarif de la restauration scolaire, les tarifs des activités péri et extrascolaires du matin, du soir et du mercredi, extrascolaires pour les congés. Elles concernent aussi les activités de musique, de danse et de sport gérées par la commune. Pour travailler sur ces révisions avec les services, nous avons fait deux groupes de travail qui se sont réunis en mai et en juin avec des élus. Tous les élus étaient invités, donc nous en avons eu quelques-uns, et puis la responsable de la PEEP et une représentante de l'AJPE, les associations de parents d'élèves. Nous leur avons proposé des projets, notamment des grilles de tarifs qui ont été discutées, et nous avons échangé sur différents points avec les élus et les parents d'élèves qui nous ont donné des suggestions et c'était très intéressant. On est arrivés à des grilles que nous vous proposons.

La grille restauration a été choisie parmi 4, la grille périscolaire augmente certains tarifs mais le quotient acquis diminue, ensuite ça augmente doucement et ça va augmenter progressivement en fonction des différents quotients. Elle prend en compte, bien évidemment et cela a été expliqué dans les groupes de travail, l'inflation qui a été importante depuis 2022 au niveau de l'alimentation et des produits d'entretien, puisqu'évidemment il y a eu des conditions sanitaires importantes. Au niveau du point d'indice, pour les rémunérations des personnels de restauration, des personnels d'animation puisque, quand on parle de restauration on parle de la pause méridienne qui dure deux heures, de 11 h 30 à 13 h 30, ça comprend une récréation plus le repas. Il y a bien sûr des animateurs en nombre pour surveiller les enfants. Ça comprend aussi les ATSEM pour la maternelle, qui sont bien sûr sur le temps du repas avec les enfants.

Pour les activités périscolaires, on a vu ensemble qu'elles étaient chères pour certaines, notamment les tarifs du matin que nous avons baissés. C'est ouvert le matin de 7 h à 8 h 30, il y a très peu d'enfants à 7 h, donc c'était un tarif global avec parfois des enfants qui arrivent à 8 h, 8 h 05 et c'était les mêmes tarifs. Donc, on a baissé les tarifs du matin et on a maintenu le forfait matin + soir, qui est intéressant pour les parents qui déposent l'enfant le matin et le récupèrent après l'école. Nous avons aussi un peu augmenté le tarif de l'étude surveillée, qui consiste à faire surveiller les enfants par des enseignants, les enfants font leurs devoirs, de 17 h à 18 h, pour les écoles élémentaires.

Les tarifs du mercredi ont été revus aussi, ce sont des tarifs par journée, et nous avons mis un forfait à la semaine. C'est-à-dire qu'il est plus intéressant de prendre un forfait semaine que 5 jours qui se cumulent, cela pour fidéliser les enfants et pour qu'ils puissent aussi faire des activités intéressantes. Il y a des projets mis en place par les animateurs et donc c'est intéressant d'avoir ces enfants qui restent pour la semaine et nous veillerons aussi à ce que les périodes soient remplies et complètes et cela fera écho à la prochaine délibération.

Et enfin, les stages de musique et de sport, dont la natation et l'éveil. Là, il y a eu des réflexions des parents intéressantes. Il y a très peu d'activités pour les enfants avant 7 ans, c'est-à-dire avant l'élémentaire, donc on maintient bien sûr ces activités d'éveil à la musique et aussi au sport – parce qu'il y a des multisports – pour les enfants de 4 à 6 ans.

### **Madame Sophie Kérignard**

Pour avoir participé à une des commissions, il était dit aux parents que les tarifs indiqués dans la grille étaient ceux sur lesquels on se basait. Je trouve la délibération large et pas suffisamment précise sur ce point, que les tarifs qui étaient décidés, par exemple si l'on prend la tranche A pour la restauration qui était de 2,70 €, ne bougent pas, sachant que l'on est dans une procédure d'un nouveau marché, et sachant que les parents, en février 2022, se retrouvent avec une augmentation brutale de 8 %, il faut éviter ce type de scénario. C'est la première remarque que j'avais à faire, quelle est la garantie aux parents ?

**Madame Françoise Poirrier**

Je n'ai pas très bien compris. Là, comme on vote les tarifs, la grille des tarifs sera affichée. En fait, on en a besoin pour faire les inscriptions et pour faire le paramétrage de l'outil qui va nous permettre, dès la rentrée, d'appliquer ces nouveaux tarifs. Les tarifs que vous voyez et qui vous ont été proposés dans les annexes seront appliqués dès le 1<sup>er</sup> septembre.

**Madame Sophie Kérignard**

Pour un an ? Parce que là ce n'est pas précisé. Là vous dites les tarifs que l'on est en train de voter...

**Madame Françoise Poirrier**

Oui. De toute façon ils sont révisables chaque année. Ça je l'ai dit en commission.

**Madame Sophie Kérignard**

Dans la délibération ce n'est pas indiqué, je préfère le préciser. Ce n'est pas inscrit.

**Madame Françoise Poirrier**

D'accord. Ce sont des tarifs annuels puisque la DGFIP nous demande chaque année les tarifs des activités. Donc on peut maintenir les tarifs ou leur apporter des modifications.

**Monsieur Florent Béquignon**

Madame Kérignard a participé à une commission, moi j'ai participé à l'autre. J'ai trouvé ça très bien à poursuivre, c'est un travail très constructif. Cependant je rejoins Madame Kérignard sur les tarifs. Moi, lors de la première commission, il y a eu quatre scénarios sur la restauration qui ont été proposés, le n° 3 a été retenu, le compte-rendu du deuxième montrait un tarif qui avait légèrement évolué, mais en fait dans la délibération ce n'est plus du tout le même prix. Sur les tranches de A à E, les prix sont restés identiques entre les commissions et la délibération, mais ensuite ça augmente beaucoup plus. Donc pour moi, ça ne correspond pas aux conclusions qui ont été amenées à la commission et j'aimerais qu'on revienne aux conclusions qui ont été apportées par les membres de la commission.

**Madame Françoise Poirrier**

On en a discuté avec les services, lors de la deuxième commission il y a eu aussi une discussion là-dessus, ça a été revu. On proposait des choses, c'est un objet de discussion. C'est vrai que lors de la première commission, c'était un premier travail, et il n'y avait rien de finalisé. On proposait des choses, ensuite on a revu, notamment le périscolaire que j'ai envoyé cet après-midi pour ce point-là et je m'en excuse J'ai diminué puisque je m'étais engagée à ce que le périscolaire diminue pour que ça fasse moins de charges aux parents qui déposent les enfants le matin, pendant la pause méridienne et ensuite le soir, soit en périscolaire soit en études, donc ça a diminué de façon assez importante. Par rapport à ce qu'on avait proposé, on a en fait, mis des pas. Ce que j'appelle des « pas », ce sont des différences entre les différentes tranches. Par exemple le matin, ça part de 1,20 € et ça augmente de 10 centimes par tranche. Pour être plus concrète, par rapport au tarif qu'on avait avant, le matin le quotient A partait à 2,79 €, nous on part à 1,20 € et le quotient F arrivait à 5,10 € ; et nous le tarif K, qui est la tranche la plus élevée, arrive à 4,20 €. Donc on a réduit ce point-là. On a maintenu les accueils du soir et ensuite, le forfait matin et soir est diminué, c'est beaucoup moins cher puisqu'il était de 4,09 € et maintenant il est à 2,90 € ; il était à 7,53 € pour la tranche K et maintenant il est à 8,90 €. On a réduit sur le périscolaire.

**Monsieur Florent Béquignon**

Pardon si je me suis mal exprimé, je parlais principalement de la restauration scolaire.

**Madame Françoise Poirrier**

Oui j'ai bien compris.

**Monsieur Florent Béquignon**

La restauration scolaire, si je prends la tranche G, qui correspond à un salaire médian de 1 600 € et 1 800 € par mois, on passe d'un tarif de 4,56 € actuellement, proposé en scénario 3 de la première commission à 4,82 €. En compte rendu de la deuxième commission à 5,02 € et aujourd'hui il est proposé à 5,22 €. On fait un saut de 4,56 € à 5,22 €. En tranche H, avec un salaire entre 1 800 € et 2 000 €, était aussi à 4,56 € mais ça, c'est lié à la différenciation et au rajout de tranches qu'on a fait, il passe de 4,56 € à 5,72 € d'un seul coup, alors qu'on avait, de manière unanime, choisi un scénario dans lequel il passait de 4,56 € à 4,92 €, ce qui est déjà une évolution. Le compte rendu de la deuxième commission c'est 5,22 € et là on passe à 5,72 €. C'est là que je trouve qu'à partir la tranche F, l'évolution est trop importante pour les familles qui sont dedans. J'ouvre une parenthèse taxe foncière, même si le taux n'a pas évolué mais le poids de l'inflation fait évoluer, on rajoute tout ça c'est énorme, on a tous l'inflation y compris les familles avec enfants.

**Madame Françoise Poirrier**

J'avais calculé, j'avais fait un dossier avec l'augmentation par rapport à ce qu'on a aujourd'hui et ce qu'on projette. Typiquement j'avais calculé sur 6 semaines. Pourquoi 6 semaines ? Parce que c'est un cycle d'école, après on a 2 semaines de vacances. Donc j'avais pris 6 semaines. La plus forte hausse était de 72,72 € pour le coefficient K, pour 3 enfants, soit une hausse de 12,12 € par semaine pour 3 enfants. Divisé par 3 ça fait donc une hausse de 4,04 € par enfant par semaine. La tranche K commençant, de mémoire, à 109 000 €. Je ne suis pas tout à fait sûre de moi je crois que c'est plus, ça représente plus de 120 000 € en revenus. Donc 4 € par enfant par semaine. Les gens étant dans cette tranche ne sont pas les plus touchés. Oui, mais comme c'était la tranche qui augmentait le plus, c'est pour cela que j'avais fait ce calcul...

**Madame Souad Bendjeddou**

Ce que Florent met en lumière, c'est qu'effectivement, sur la tranche peut-être la plus courante, le gap n'est pas négligeable et c'est là que ça peut avoir un impact lourd pour les familles. Et malheureusement, je pense que l'étude nécessitera un peu plus de temps et non pas de le faire à la volée tel que vous nous le présentez aujourd'hui...

**Madame Françoise Poirrier**

Il y avait deux groupes de travail...

**Madame Souad Bendjeddou**

Vous ne nous avez envoyé les études que cet après-midi !

**Monsieur le Maire**

C'est faux.

**Madame Françoise Poirrier**

Cet après-midi, j'ai remis des tarifs périscolaires.

**Madame Melody Sénat**

Je voulais dire à Souad qu'il y a des groupes qui travaillent dessus depuis deux mois sur ces éléments. D'ailleurs je tiens à remercier Françoise parce que c'est vraiment très intéressant. J'ai eu la chance de participer aux deux groupes donc j'ai la vision sur les deux réunions. Effectivement, je comprends ce que dit Florent. Ce que Florent dit, c'est : « On s'est arrêtés à la première réunion, sur un scénario qui paraissait être le plus juste pour tout le monde ». Et entre la fin de cette première réunion et les tarifs qui sont proposés aujourd'hui il y a une petite évolution. Elle est due, si je me souviens bien et Françoise me corrigera, au fait

qu'il a fallu relisser. Mais le principe restait le même. Le travail qui a été fait en commission était hyper intéressant et on n'aurait pas le temps de leur faire en conseil. Mais je pense que si vous aviez tout le cheminement, et la solution qui a été adoptée vous paraîtrait finalement logique. Les autres scénarios paraissaient vraiment moins justes. Les classes moyennes + étaient beaucoup plus impactées que dans ce scénario qui a été retenu. Pour avoir participé au groupe de travail c'est mon ressenti, c'est ce qui me paraissait être le plus juste au moment où on a travaillé dessus.

**Monsieur Florent Béquignon**

Permet-moi de te contredire Mélody, mais dans la première version il y avait une variation progressive de 30 centimes et sur les tranches les plus hautes ça augmentait de plus en plus [...] L'augmentation me semble fulgurante. Françoise, j'ai refait le calcul, sur 36 semaines scolaires de l'année, c'est 1 000 € par famille.

**Madame Melody Sénat**

Quelle famille ? Pour combien d'enfants ?

**Monsieur Florent Béquignon**

Sur l'exemple que tu as donné de 3 enfants, dans l'évolution de la tranche K, c'est 1 000 €.

**Madame Françoise Poirrier**

Non. Je parle de la différence.

**Monsieur Florent Béquignon**

Oui, moi aussi.  $6,82 - 5,01 \times 3 \times 5 \times 36$ , ça fait 1 000.

**Monsieur Yvon Rosconval**

Je n'y ai pas participé, mais par contre j'ai participé à la commission. Vous nous avez remis un dossier à l'occasion de cette commission, et je comprends le truc parce qu'on voit des chiffres qui évoluent ce qui nous a été présenté à la commission, je reprends l'exemple cité par Florent Béquignon, sur le E on est à 4,42 € et le F on passe de 4,52 € à 4,82 €. Par ailleurs, lors de la commission, on avait souscrit au principe qu'il devait y avoir une progression des contributions mais qu'elles devaient aussi s'inscrire dans le cadre plus général d'un équilibre financier. C'est-à-dire qu'il y a une mise à contribution des parents mais il faut aussi regarder quelle est la contribution – et je crois que ça a été repris par d'autres membres de la commission – quelle est l'évolution de la contribution de la Commune dans ce cadre-là ? Et je pense que ce serait bien aussi, ne serait-ce que d'un point de vue pédagogique vis-à-vis des parents qui vont voir arriver une augmentation, d'expliquer quelles sont les évolutions de part et d'autre les concernant directement et également la Commune.

**Madame Françoise Poirrier**

Ça, c'était indiqué dans le tableau dans lequel j'avais mis la contribution pour chaque tranche. Pour les tranches A, c'est plus de 80 % pour chaque tarif, restauration ou autre.

**Monsieur Florent Béquignon**

Il était indiqué dans le dossier le coût réel d'un repas, et effectivement il fallait faire le calcul avec le nombre de repas tous les 20 jours.

**Madame Françoise Poirrier**

Et donc, pour plus de 55 %, pratiquement 60 % pour la tranche K. Ça, c'est indiqué dans le tableau. Je ne l'ai pas remis ici parce que ça charge et que lors du premier groupe de travail on m'a dit que j'avais donné trop de détails. J'ai été plutôt synthétique.

**Madame Bérengère Voillot**

Je me souviens qu'il y a deux ans on avait déjà augmenté de 8 % les tarifs de restauration scolaire. Actuellement, il est vrai que la pression se fait de plus en plus forte sur les familles, notamment les familles nombreuses, donc je pense qu'il faut peut-être écouter les voix qui tempèrent l'augmentation prévue.

**Madame Françoise Poirrier**

C'est exactement pour cela qu'on a changé les quotients. On est passés de 6 ou 7 à A à K. Donc il y a beaucoup plus de quotients, ce qui veut dire qu'on est beaucoup plus proche des revenus. La tranche F a été éclatée en 4 tranches. Là on récupère les quotients qui sont calculés par la CAF, cela veut dire qu'on est au plus proche des revenus, on est au plus proche de la situation personnelle et professionnelle de la famille. Quand il y a une naissance d'un enfant, quand il y a une perte de travail, des choses comme ça se répercutent bien sûr sur les revenus ou sur le nombre de parts et on s'adapte bien sûr aux familles dont les familles nombreuses.

#### **Madame Amandine Benoist**

Ce qui me tracasse le plus, c'est pour les familles les plus pauvres. Je voulais savoir le tarif cantine avant la délibération pour une famille en classe A, pour un enfant, sur la journée et le tarif avec la nouvelle délibération.

#### **Madame Françoise Poirrier**

Un enfant classe A, avant, c'était 2,72 € et aujourd'hui c'est 2,70 €.

#### **Madame Mélody Sénat**

Je me permets d'intervenir de nouveau parce qu'honnêtement je peux tout à fait comprendre que pour certaines catégories de parents il y aura une petite hausse. Mais moi, ce que j'ai compris et là je ne pense pas me tromper pour le coup, c'est que les classes les plus populaires et les classes moyennes sont très gagnantes dans ce système. Avec les nouveaux tarifs, cumulés avec la prise en compte du quotient familial qui est au plus près de la réalité, on a fait plein de simulations en commission. Quand vous parlez des familles nombreuses ou qui ont des difficultés financières, des familles monoparentales, c'est vraiment un plus. Si vous faites les calculs, vous verrez qu'ils sont gagnants. Ce n'est pas forcément le cas, effectivement, des tranches qui arrivent en fin de tableau.

#### **Monsieur Florent Béquignon**

On avait eu, dans le rapport de la commission, le tableau de répartition des familles par nouvelle tranche, c'était très intéressant, et on s'aperçoit qu'en fait les tranches qui subissent les plus fortes augmentations à partir de F, c'est plus de 50 % des parents d'élèves, dans ceux qui sont inscrits.

#### **Monsieur le Maire**

Il faut savoir que la cantine est financée en majorité par la Ville. Toutes les personnes retraitées, qui n'ont plus d'enfants à charge, payent pour ceux qui ont des enfants scolarisés, il faut en être conscient. Moi je vous explique juste le fonctionnement. Il faut rappeler que sur la cantine on est tout le temps à perte.

#### **Madame Elisabeth Lesserteur**

J'ai une question pour Madame Poirrier. Au niveau de l'école, est-ce que vous avez des dossiers de fonds sociaux à 1 € pour les parents qui ont vraiment des difficultés à payer la cantine ?

#### **Madame Françoise Poirrier**

Aucun. Je l'ai dit aussi en commission, j'ai essayé de balayer le sujet quand même assez largement, c'est dommage que Catherine Evano ne soit pas là, elle aurait pu répondre. Mais non, il n'y a pas de dossier à ma connaissance et il n'y a pas de récurrence sur les impayés. Il y a des impayés chaque mois, qui peuvent être dus à différents incidents financiers, mais il n'y a aucune récurrence. C'est-à-dire aucune famille qui ne paye pas régulièrement dans les impayés de cantine. Ce qui veut dire que même les familles les moins aisées règlent la cantine régulièrement.

#### **Monsieur Florent Béquignon**

Juste pour conclure, du coup je trouve le travail très bien fait. Le tarif de restauration ne correspond pas à ce qui a été vu en commission, je voterai donc contre.

#### **Monsieur le Maire**



Qui s'abstient ?... Qui est contre ?... Ça ne passe donc pas. Les gens défavorisés vous remercient. On continue, on garde les tarifs actuels.

**Madame Amandine Benoist**

Ce n'est pas par rapport aux gens défavorisés c'est par rapport au travail qu'a soulevé Florent.

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Je pense que tu pourrais refaire une commission avec l'ouverture du marché pour voir aussi avec les parents.

**Monsieur Gilles Gaillard**

Vous jetez à la poubelle deux mois de travail de la commission...

**Monsieur le Maire**

Ce qui est dommage, c'est qu'en fait vous arriviez finalement avec vos remarques le jour où on vote, c'est dommage.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, REJETTE à la majorité.**



## **6. SCOLAIRE MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS**

RAPPORTEUR : Mme Françoise POIRRIER

**Madame Françoise Poirrier**

Pour les accueils de loisirs, nous avons le problème suivant, c'est que des parents réservent, à la journée ou à la semaine, et ne mettent pas leurs enfants. Ce qui gâche des places et qui fait que nous payons des repas, nous payons des animateurs, nous payons parfois des sorties et les enfants ne sont pas là. Donc aujourd'hui, quand un enfant n'est pas là, les parents payent la moitié du prix. Nous proposons qu'ils payent le prix en intégralité, même si l'enfant n'est pas là, sauf bien sûr pour raison médicale justifiée. Est-ce que vous avez des questions ?

**Monsieur le Maire**

Pas de questions, on passe à la mise aux voix. Adopté à l'unanimité.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité.**



## **7. RESSOURCES HUMAINES SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DU CIG DE VERSAILLES POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE À L'ARCHIVAGE**

RAPPORTEUR : M. Cédric AOUN

**Monsieur le Maire**

C'est une délibération qu'on passe tous les ans. Pas de questions. Adopté à l'unanimité.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité.**



## **8. RESSOURCES HUMAINES ADOPTION DU PLAN DE FORMATION POUR L'ANNÉE 2024**

RAPPORTEUR : M. Cédric AOUN

### **Monsieur le maire**

La formation du personnel participe depuis toujours à la qualité de mission, on l'a vu en CST, ça a été vu avec les agents et en commission. Est-ce qu'il y a des questions concernant cette délibération ?

### **Monsieur Yvon Rosconval**

Il y a la satisfaction du fait que l'on nous présente le plan de formation après quatre ans de mandat au sein de ce conseil. Je vous l'avais dit en commission, je pense que ce serait bien qu'on puisse avoir un peu plus de visibilité en termes de stratégie de formation de la Commune. Normalement, le plan de formation est le croisement entre la stratégie de formation et les demandes exprimées par les agents dans le cadre des entretiens d'évaluation, donc je pense que ça aurait été bien d'avoir cette visibilité. D'avoir aussi l'historique en matière de plan de formation et, je vous l'avais dit, je trouve assez surprenant qu'il n'y ait pas de formation managériale en 2024 alors qu'il y a quand même un turn-over relativement important et qu'on sait pertinemment que le travail du management est fondamental et qu'il y a nécessité de l'accompagner en termes de formation. Par ailleurs j'ai regardé très rapidement, la formation représente 0,5 % de la masse salariale. C'est quand même très peu dans un contexte de transformation des métiers aujourd'hui, je trouve ça assez léger. Mais je n'ai pas d'éléments comparatifs à mettre en avant, je n'ai pas non plus la situation de 2023 voire 2022, donc c'est difficile de commenter cet aspect-là.

### **Monsieur le Maire**

Je vous remercie. Je vais être honnête avec vous, je n'ai pas vos compétences en ce domaine. J'ai récupéré ça il y a récemment, je fais ce que je peux et on fait au mieux. On l'a mis en place depuis peu avec la DRH, il y a eu des formations en management en 2023. Après, je n'ai pas en mémoire toutes les formations de tous les agents.

On passe à la mise aux voix. Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie pour les agents.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité.**



## **9. RESSOURCES HUMAINES ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL**

RAPPORTEUR : M. Cédric AOUN

### **Monsieur le Maire**

Cela aussi, ça a été vu en commission et en CST avec les représentants du personnel. Effectivement cela aurait dû être fait avant je vous l'accorde. Adopté à l'unanimité.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité.**



## **10. RESSOURCES HUMAINES ADOPTION DU PROTOCOLE D'ACCORD PRÉCISANT LES CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT SYNDICAL**

RAPPORTEUR : M. Cédric AOUN

**Monsieur le Maire**

Cela a été vu en commission et en CST.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité.**



## **11. RESSOURCES HUMAINES FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES VACATIONS HORAIRES**

RAPPORTEUR : M. Cédric AOUN

**Monsieur le Maire**

Cela a été vu en commission et en CST. Est-ce qu'il y a des questions concernant cette délibération ?

**Monsieur Florent Béquignon**

J'aimerais comprendre comment ça se fait qu'un médecin en bac +10 touche moins qu'un psychologue dans les vacations horaires ? Ça me surprend...

**Monsieur le Maire**

Moi aussi. Mais ce sont les grilles standard.

**Madame Bérengère Voillot**

Cette grille standard, on peut donc la modifier ?...

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Pendant trois ans j'ai eu un médecin, il était payé 80 € de l'heure.

**Monsieur le Maire**

C'est le CST et ils étaient d'accord là-dessus. On a un médecin qui prend à ce tarif-là et ça va bien.

**Madame Bérengère Voillot**

Le CST peut-être, mais c'est le Conseil qui pose des questions et à qui on doit répondre. Le CST est peut-être d'accord, mais c'est le Conseil qui décide et on voudrait avoir des éclaircissements là-dessus.

**Monsieur le Maire**

Nous on a un médecin et il prend ça. À moi ça me va bien.

**Madame Bérengère Voillot**

Si on lui proposait la même chose comme psychologue il le prendrait aussi.

**Monsieur le Maire**

Je n'ai pas forcément envie d'augmenter les charges, moi.

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

J'ai vu « maître-nageur ». On peut savoir pour quelle...

**Monsieur le Maire**

Un maître-nageur est là pour surveiller les piscines.

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Oui, je ne suis pas bête, mais est-ce qu'on a une piscine municipale ?

**Monsieur le Maire**

Là c'est en annuel avec beaucoup de choses et donc...

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Expliquez-nous pourquoi il faut un maître-nageur !

Quelle est l'explication des maîtres-nageurs ?

**Monsieur le Maire**

C'est un gros sujet quand même...

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

On aimerait bien être au courant !

**Madame Mélody Sénat**

Moi ça n'a rien à voir avec le maître-nageur...

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Non mais moi je veux une réponse ! Donnez-moi une réponse !

**Madame Mélody Sénat**

En attendant qu'on trouve la réponse sur le maître-nageur, je ne sais pas excusez-moi par avance si la question a été abordée en commission, si j'ai mal lu les documents, j'imagine que c'est une évolution si vous repassez les différentes rémunérations.

**Monsieur le Maire**

Oui.

**Madame Mélody Sénat**

Est-ce qu'on a les anciens [documents] ?

**Monsieur le Maire**

La grille précédente ? Je ne l'ai pas là. On a déjà augmenté les BAFA, on avait augmenté certaines choses.

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Et les maîtres-nageurs ? Quelle est l'explication pour les maîtres-nageurs ?

**Monsieur le Maire**

On vous fera une réponse par écrit.

Ce sont les accompagnateurs qui vont dans les autres piscines communales.

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

C'est ça, t'as raison, ouais !

**Madame Bérengère Voillot**

Ce sont les encadrants de la section de natation...

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Je n'y crois pas du tout !

**Madame Amandine Benoist**

Ce sont les instituteurs qui emmènent leur classe à la piscine.

**Monsieur le Maire**

Les instituteurs ne sont pas maître-nageur.

**Madame Amandine Benoist**

Et il n'y a jamais eu de maître-nageur avec eux.

**Madame Bérengère Voillot**

Ils sont rattachés aux piscines.

**Madame Mélody Sénat**

Du coup je n'ai pas ma réponse non plus.

**Monsieur le Maire**

Je n'ai pas la grille sur moi.

**Madame Sophie Kérignard**

Quand on compare aussi 61 € brut pour 1 h pour un mariage ; quand on voit les vacataires éducateurs 12 € de l'heure alors qu'il y a beaucoup de turn-over et que les éducateurs ne sont vraiment pas valorisés alors qu'on en a besoin dans les écoles, je trouve que les tarifs ne sont pas adaptés à la réalité de Triel. Et je reviens sur les maîtres-nageurs dans la délibération numéro 8, c'était marqué qu'il y a 2 700 € de formation de 10 agents à maître-nageur. C'est bien à l'échelle de Neuville mais on aimerait bien savoir pourquoi des maîtres-nageurs.

**Monsieur le Maire**

Pour le mariage par contre c'est par cérémonie, ce n'est pas par mariage. C'est un ensemble de mariages. Il peut y avoir plusieurs cérémonies le même jour. Je vous rappelle que ça a été vu au CST avec les employés qui sont les principaux concernés.

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Pourquoi il y a des maîtres-nageurs ? Ça je ne sais pas.

**Monsieur le Maire**

Vous n'avez pas demandé non plus en fait.

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Je ne fais pas partie de la commission, donc qu'on m'explique !

**Monsieur le Maire**

En commission ça ne dérangeait personne !

**Monsieur Fernando Mendes**

Ça n'a pas été abordé !

**Monsieur le Maire**

Si, en commission il y avait le tableau complet avec toutes les informations...

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Et tu n'es pas capable de nous les donner ici ?

**Monsieur Fernando Mendes**

Il y a une question toute simple, pourquoi ne pas y répondre ?

**Monsieur le Maire**

Pourquoi je n'ai pas la réponse ? Parce que c'est une grille standard que l'on a reprise !  
Après, si je vous donne une réponse et qu'elle ne vous convient pas, c'est un autre sujet !

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

On va voter contre !

**Madame Amandine Benoist**

J'ai une question par rapport aux animateurs qui restent vacataires au lieu de passer en CDD. Je suis très triste parce qu'on ne fidélise pas du tout les équipes et on a des animateurs formidables sur notre Ville. De plus, on a des problèmes d'effectifs alors ça serait très bien de les passer en CDD plutôt que de les laisser vacataires.

**Monsieur le Maire**

C'est une question de tarifs, je vous rappelle qu'un CDD c'est un contrat à durée déterminée. Donc vous voulez me proposer que les vacants passent en CDD ?

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Il y a toujours plus d'avantages qu'une vacation.

**Madame Françoise Poirrier**

Si l'on ne passe pas la délibération, les animateurs dont on voit les tarifs horaires ici ne seront pas...

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

C'est du chantage ! Il faut répondre à ma question !

**Madame Françoise Poirrier**

Je peux terminer ma phrase ? Est-ce que je peux terminer ma phrase ? Les animateurs n'auront pas ces tarifs si on ne passe pas la délibération, c'est tout ce que je dis !

**Madame Amandine Benoist**

Eh bien vous leur proposerez un CDI !

**Monsieur le Maire**

Ça n'a rien à voir ! Vous êtes sur les tarifs !

**Madame Bérengère Voillot**

Moi je propose que l'on amende la délibération en retirant la mention du maître-nageur et en remplaçant sur le document qui nous a été donné « Célébration mariage 61 € bruts de l'heure » par « 61 € bruts la vacation ».

**Monsieur le Maire**

Il faut faire repasser au CST. On ne peut pas amender. Vous ne comprenez pas que cette délibération-là a été vue avec le personnel communal. Donc, comme ça a été vu avec le personnel communal, il faut reconvoquer tous les membres du personnel communal pour leur redemander leur avis pour repasser la délibération...

**Monsieur Florent Bequignon**

Monsieur Aoun ! En fait, ce que voulait dire entre autre Madame Voillot, sur l'écran on voit pour le mariage que c'est 61 € par cérémonie et dans la note de synthèse qu'on a reçue, c'est de l'heure. C'est la coquille qu'il y a entre les deux documents qu'elle relève. Entre autres.

**Monsieur le Maire**

Comme vous le savez, la note de synthèse n'est pas contractuelle.

**Madame Bérengère Voillot**

Pour le maître-nageur, c'est pareil. Ou alors, il faut qu'on m'explique pourquoi le CST a accepté « maître-nageur ». Il n'y a pas de poste à pourvoir.

**Monsieur le Maire**

Je tiens à vous rappeler que dans votre groupe... En fait cette grille a été vue en CST.

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Françoise ! Réponds si tu connais la réponse !

**Monsieur le Maire**

Fernando ! Tu étais au CST ! Pourquoi tu n'as pas posé la question quand tu y étais ?

Vous êtes au CST et il y a des employés qui peuvent répondre à vos questions !

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Mais toi tu es Maire et tu dois pouvoir répondre à ça !

**Madame Amandine Benoist**

Ce ne sont pas les employés qui vont faire la grille et savoir s'il y a un maître-nageur ou pas !

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Donc tu n'as pas de réponse à nous donner !...

**Madame Bérengère Voillot**

Ce n'est pas une question de voter contre, mais donnez des réponses à nos questions !

**Monsieur le Maire**

Il faut faire un groupe de travail sur le groupe de travail...

**Madame Mélody Sénat**

Je vais poser ma question autrement. Pas celle du maître-nageur, l'autre. Est-ce que cette délibération est plus avantageuse en termes de rémunération pour les agents ou pas ? Parce que comme on n'a pas les anciens montants, on ne peut pas le savoir.

**Monsieur le Maire**

C'est plus avantageux. C'est pour cela que le CST a validé d'ailleurs.

**Madame Bérengère Voillot**

Comme on n'a pas les anciens tarifs, moi je m'abstiendrai.

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Donc toujours pas de réponse pour le maître-nageur ?

**Monsieur le Maire**

Pour les Jeux Olympiques on va faire une piscine. On a un petit budget de l'État.

**Madame Bérengère Voillot**

La question est quand même de savoir pourquoi vous ne voulez pas nous répondre.

**Monsieur le Maire**

Parce que je n'ai pas la réponse je vous le dis depuis tout à l'heure.

Je vous propose la mise aux voix. Qui s'abstient ?... Bérengère Voillot, Florent Béquignon et Yvon Rosconval. Qui est contre ?... Les groupes sont contre. Ça passe à la majorité.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, ADOPTE à la majorité.**



## 12. MARCHÉS PUBLICS ENGAGEMENT D'UNE NOUVELLE PROCÉDURE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE – FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE

RAPPORTEUR : Mme Françoise POIRRIER

### **Madame Françoise Poirrier**

Pour cette délibération, nous avons eu 4 réponses de sociétés, elles ont donc été notées, vous avez reçu la grille de notation par les services. Nous avons 4 réponses pour le lot 1 pour la fourniture et la livraison de repas pour les écoles, et le lot 2 pour la petite enfance est infructueux. Donc nous n'avons eu aucune réponse pour ce lot 2. Nous vous avons transmis les grilles et la société qui arrive en premier et le lauréat est Api Restauration. Par rapport à la notation, nous avons pris le volet économique à 45 %, c'est-à-dire que le prix n'était pas majoritaire dans la proposition et nous avons pris aussi le reste, c'est-à-dire l'aspect qualitatif, l'aspect produits locaux frais circuit court, l'aspect gaspillage, l'aspect livraison des produits, l'aspect emballage aussi bien sûr. J'avais parlé des barquettes en plastique jetées à la dernière séance, etc. Tous ces critères ont été notés et faisaient partie des 55 % qualitatifs. Api Restauration a eu les meilleures notes dans les différents critères, sauf au niveau économique où ils sont arrivés deuxième. Est-ce que vous avez des questions ?

### **Monsieur Florent Béquignon**

Première question : pour quelles raisons les deux offres pour le lot 2 ont été déclarées infructueuses ?  
Deuxième question : est-ce qu'il y a eu une commission d'appel d'offres pour ce marché-là ?

### **Madame Françoise Poirrier**

Pourquoi le lot 2 est infructueux, c'est ça ?

### **Monsieur Florent Béquignon**

Dans le rapport, deux offres ont été remises pour le lot numéro 2. Pourquoi ces deux offres ont-elles été déclarées infructueuses ?

### **Madame Françoise Poirrier**

Il n'y a pas eu de réponse.

### **Monsieur Florent Béquignon**

Dans le rapport j'en ai vu quatre pour le lot 1 et deux pour le lot 2. Après, il se peut qu'elles soient déclarées infructueuses pour de multiples critères, par exemple des pièces administratives manquantes ou ne répondant pas au programme demandé, mais je veux savoir les raisons de leur infructuosité.

### **Madame Françoise Poirrier**

Je vais vérifier mais je pense qu'il n'y avait pas de réponse pour le lot 2.

### **Monsieur le Maire**

En fait ce sont les services qui font le rapport. S'ils nous disent que pour le lot 2 il n'y a pas eu de réponse valable, c'est ce que tu veux savoir finalement, le pourquoi du comment elles sont infructueuses... Ça peut être l'attestation URSSAF qui manque... [Inaudible].

### **Madame Françoise Poirrier**

J'apporterai la réponse sur les lots infructueux. Là je n'ai pas de réponse.

### **Madame Sophie Kérignard**

C'est par rapport au nouveau marché. J'ai vu deux données chiffrées différentes. Le marché est estimé à combien aujourd'hui avec Api Restauration ?

### **Madame Françoise Poirrier**

Tous les chiffres sont sur la grille.



**Madame Sophie Kérignard**

725 000 €, 675 000 €...

**Madame Françoise Poirrier**

C'est ce qu'il y a écrit sur la grille.

**Madame Sophie Kérignard**

Par rapport au marché, ce n'est pas le même. Il y a 50 000 € de différence. C'est à combien le lot 1 Api Restauration ? Sur un document c'est marqué 725 000 € et sur l'autre 675 000 €, ça fait 50 000 € de différence. Je voulais savoir quelle est la somme, combien nous coûte le marché 1 en ce qui concerne...

**Madame Françoise Poirrier**

C'est une estimation de toute façon. Après, ça va dépendre bien évidemment. C'est un marché à bons de commande, donc c'est en fonction des commandes et c'est en fonction bien évidemment des repas...

**Madame Sophie Kérignard**

Justement je suis surprise, on n'a pas le nombre de repas. On a fait une grille tarifaire avec un nouveau marché, quel est le reste à charge pour la Ville ?

**Monsieur le Maire**

Vous êtes encore en train de tout mélanger...

**Madame Sophie Kérignard**

Oui bien sûr Monsieur le Maire, je mélange tout.

J'ai une approche plus globale que vous. J'ai une vision plus globale que vous Monsieur le Maire, désolée. Par rapport au tarif, c'est intéressant d'y réfléchir mais aussi par rapport au nouveau marché. Le reste à charge de la Ville, là j'ai une question sur l'ouverture des enveloppes, c'était le 14 juin jusqu'à midi si j'ai bien compris, le 17 on n'a pas le nom de l'entreprise candidate qui avait été retenue, ça a été annoncé plus tard, on l'a appris dans les dossiers pour le conseil, donc c'est Api Restauration. Ma question est très simple, pour combien de repas, parce que c'est important de savoir, je suppose qu'à la rentrée vous savez quand même combien de repas, une estimation ; et par rapport au marché parce qu'il y a quand même un delta de 50 000 € déjà entre deux chiffres sur deux documents différents...

**Madame Françoise Poirrier**

Ça, c'était dans le marché. Alors je suis désolée, je ne connais pas par cœur le nombre de repas servis et ce qu'on a demandé. Je n'en sais rien. Ça dépend des jours, ça dépend de plein de choses, donc je ne sais pas répondre.

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Et comment fait-on pour la petite enfance ?

**Madame Françoise Poirrier**

On attendait déjà d'avoir le retour et on attend aussi le vote. Après on avisera. De toute façon, pour la petite enfance actuellement, il n'y a pas de marché. On passe au gré à gré avec l'entreprise avec laquelle on travaille. Pour le moment la petite enfance, c'est 40 à 45 repas par jour maximum.

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Si Convivio s'arrête, est-ce qu'on est sûrs qu'Api Restauration va donner à manger aux petits ?

**Madame Françoise Poirrier**

*A priori* ce qu'on me confirme, le lot 2 était infructueux parce qu'on n'a pas reçu de réponse. Et moi c'est bien ce que j'avais en tête. On n'a reçu aucune réponse d'aucune société, pour le lot 2. Convivio ou pas, de toute façon c'est exactement le même scénario pour les quatre répondants. J'ai dit qu'une fois qu'on aurait déterminé la société, on discutera avec eux pour le lot petite enfance. Je ne peux pas dire plus que ça.

**Monsieur le Maire**

---

Par contre, concernant le reste à charge, vous faites à chaque fois la même erreur. Parce que vous essayez, vous politiquement, de comparer combien vont coûter les repas aux gens, pour leur dire « vous avez vu combien ils payent le prestataire qui fournit les repas ? ». Sauf que là, si vous relisez juste l'intitulé « livraison de repas en liaison froide », cela veut dire que le repas est froid. Il y a donc forcément un moment où il va falloir les mettre dans les fours, on paie des employés pour ça, etc. Donc, il faut prendre en compte, Madame Kérignard, le nombre d'employés, d'heures travaillées, etc. pour savoir combien il y a de reste à charge. Parce que je sais très bien ce que vous allez faire. Vous allez faire une association « le prix des repas et ce que l'on paie ». On a d'un côté le prix que coûte un repas FROID.

**Madame Sophie Kérignard**

Madame Poirrier été très claire lors de la commission et nous a expliqué la charge...

**Monsieur le Maire**

Pourquoi lui demandez-vous le reste à charge ?...

**Madame Sophie Kérignard**

Ce n'est pas le même marché qu'avec Convivio. Donc je voulais savoir ce que ça induit en termes de budget pour notre Ville. C'était juste ça. Vous allez très loin dans vos accusations.

**Monsieur le Maire**

Je commence à vous connaître.

**Madame Sophie Kérignard**

Et par rapport à Api Restauration, on parlait du coût des contenants en inox. Est-ce que tous les fours de la Ville sont adaptés, etc ? C'est une question qui se pose dans certaines municipalités.

**Madame Françoise Poirrier**

Vous avez tout à fait raison puisque c'est pour ça qu'Orgeval, l'année dernière, avait répondu à Api Restauration que ce n'était pas possible puisqu'eux ne peuvent pas prendre de plats en inox. J'avais été assez déçue sur ce point-là. Ils sont déjà venus visiter les cuisines, ils ont vérifié, il y a peut-être un ou deux fours qu'il faudra adapter, qu'ils fournissent, ils vont former les agents puisque la manipulation de contenants en inox va être différente évidemment de la manipulation de barquettes plastique.

Ils vont, puisqu'il va falloir les mettre dans le four, servir les enfants et ensuite rincer les contenants en inox avant de les rendre. On sera livrés, on rendra les barquettes rincées. Tout cela va être assuré, la formation va être assurée par le prestataire. Je ne compte évidemment pas les 200 barquettes plastiques qui sont jetées par jour, cela évitera ce gaspillage.

**Monsieur Florent Béquignon**

J'ai une question technique. On a vu au dernier conseil une résolution sur la résiliation du marché Convivio, qu'on a décidé de reporter en fonction de la réponse d'appel d'offres qui devait venir et dont on a le résultat aujourd'hui, est-ce qu'il n'y a pas un risque de retenir un marché sans que l'autre n'ait été antérieurement résilié ?

**Madame Françoise Poirrier**

J'ai la délibération, non-reconduction du marché, etc. et donc « décide d'approuver la non-reconduction à son échéance annuelle le 31 août, etc. et de livraison de repas en liaison froide, si l'appel d'offre est fructueux ». Suite d'ailleurs à ta remarque, cela avait été modifié. Comme là c'est fructueux, effectivement on a bien la non-reconduction du marché de Convivio.

**Monsieur le Maire**

On passe à la mise aux voix. Qui s'abstient ? Line Wenzel. Qui est contre ? Personne.

---

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur en avoir délibéré, ADOPTE à la majorité.**



### **13. MARCHÉS PUBLICS ENGAGEMENT D'UNE NOUVELLE PROCÉDURE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC POUR L'APPROVISIONNEMENT EN CARBURANT ET PRESTATIONS ACCESSOIRES POUR LE PARC AUTOMOBILE**

RAPPORTEUR : M. Philippe DA-RIN

**Monsieur le Maire**

Ça a été vu en commission, on a quelques éléments complémentaires éventuellement.

**Monsieur Philippe Da-Rin**

[Lecture rapide de la délibération]

**Monsieur le Maire**

Il a juste relu ! Vous avez le document.

**Monsieur Philippe Da-Rin**

En 2023 on a dépensé en carburant 63 787 €. Et en 2024, depuis le 1er janvier et les dernières factures, c'était le 31 mai, pour l'instant on est à 35 656 €.

**Monsieur le Maire**

Ces informations ont été demandées en commission on vous les transmet. Stéphane a donné ses chiffres-là en commission également. Il a dit de donner ces chiffres-là en enveloppe et là aujourd'hui on vous les confirme.

**Monsieur Fernando Mendes**

Vous étiez censé nous envoyer des documents. Parce que le parc automobile a 5 voitures électriques qui doivent absorber à peu près la dépense de carburants des deux bus scolaires, les bus scolaires consomment énormément. Donc je ne vois pas pourquoi on passerait du simple au double alors qu'on est à 35 000 € en consommation, on va passer à 65 000 €. C'est quoi cette différence ?

**Monsieur le Maire**

Je précise que ma voiture est personnelle, privée, je l'ai achetée avec mes deniers personnels. Justement je vais préciser deux choses intéressantes : je n'ai aucun frais de représentation ; je n'ai aucune note de déplacement. Madame Duval, on va arrêter les diffamations !... [...]

**Monsieur Philippe Da-Rin**

Ce n'est pas la délibération, ce n'est pas le sujet.

**Monsieur le Maire**

Et c'est elle qui utilise la voiture alors c'est assez croustillant. La voiture de la Ville.

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

C'est vous qui m'avez proposé la voiture Monsieur le Maire !

**Monsieur le Maire**

Non. Vous avez demandé la voiture et on m'a signalé que c'était illégal.

**Monsieur Fernando Mendes**

Et ma question ?

**Monsieur le Maire**

On ne passe pas du simple au double !

**Monsieur Fernando Mendes**

De 35 000 € à 65 000 € ? Pardon !

**Monsieur Philippe Da-Rin**

35 000 € au 31 mai ! En 2023 on a dépensé 63 787 €...

**Monsieur le Maire**

Vous avez ce genre d'informations dans le compte administratif.

**Monsieur Fernando Mendes**

C'est non. Pour moi c'est non.

**Monsieur Philippe Da-Rin**

Mais qu'est que tu veux comme concret ? Tu sais combien on a de véhicules ? On a 29 véhicules thermiques dont 2 bus ! C'est normal qu'on dépense du carburant, non ?

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Dont un qui est pourri !

**Monsieur Philippe Da-Rin**

Mais ça on s'en moque !

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Non on ne s'en moque pas ! Il est en train de polluer...

**Monsieur Philippe Da-Rin**

On parle de carburant ! On ne parle pas de l'état des véhicules !

**Monsieur le Maire**

On passe à la mise aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Engagés pour Triel sauf Florent Béquignon. Adopté à la majorité.

**Monsieur Philippe Da-Rin**

Merci pour les agents.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, ADOPTE à la majorité.**



#### **14. MARCHÉS PUBLICS ENGAGEMENT D'UNE NOUVELLE PROCÉDURE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, DE CLIMATISATION ET DE RAFRAÎCHISSEMENT – MAINTENANCE DE CES INSTALLATIONS DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

RAPPORTEUR : M. Philippe DA-RIN

##### **Monsieur Philippe Da-Rin**

Arrivant à échéance le 20 octobre 2024, le coût prévisionnel est estimé approximativement à 40 000 € annuels. Le marché sera conclu pour un an renouvelable.

##### **Madame Sophie Kérignard**

Vous avez reçu, comme tous les élus ici présents, des demandes des soignants de la maison de santé. Aujourd'hui, la chaleur atteint à peu près en moyenne 28 degrés. Donc c'est une demande récurrente, espérons que ce nouvel engagement permettra d'améliorer leurs conditions de travail.

##### **Monsieur le Maire**

Ne vous inquiétez pas, j'y veille. Sauf qu'on a eu quelques problèmes au niveau du budget investissement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité.**



#### **15. MARCHÉS PUBLICS ENGAGEMENT D'UNE PROCÉDURE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICE CURAGE ET POMPAGE DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET PLUVIALES – NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES OUVRAGES – INTERVENTIONS D'URGENCE DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

RAPPORTEUR : M. Philippe DA-RIN

##### **Monsieur Philippe Da-Rin**

Marché de curage, pompage des réseaux d'eaux usées et pluviales, nettoyage et entretien, interventions d'urgence dans les bâtiments communaux. On était avec l'entreprise EAV Entretien Assainissement, le coût professionnel est estimé à 35 000 € annuel. Contrat pour un an, renouvelable trois fois.

##### **Monsieur le Maire**

Des questions ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité.**



## 16. MARCHÉS PUBLICS ACCORD-CADRE POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES VOIRIES, GROSSES RÉPARATIONS ET ENTRETIEN POUR LA COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE

RAPPORTEUR : M. Cyrille ARZEL

### **Monsieur Cyrille Arzel**

C'est un marché d'entretien des voiries, comme il s'est terminé et qu'on a récupéré la compétence, il faut qu'on puisse entretenir les voiries. Les agents font une partie du travail en régie, ce qui est très bien, ils se forment pour le faire également, mais on a besoin d'un complément avec une société qui puisse faire des travaux un peu plus lourds, parce qu'on n'a pas le matériel pour faire des rues complètes ou des choses un peu complexes. Donc on vous demande de voter pour le marché d'accord-cadre de travaux de voirie, une année renouvelable trois fois. On a mis, pour se garantir des marges, un maximum d'un million d'euros mais ce n'est pas pour autant qu'on va consommer un million d'euros annuel, on en est bien loin. C'est aussi pour rendre le marché plus attractif et pour, en cas de coup dur ou de gros problème, pouvoir intervenir sur les voiries. Il n'y a pas de décomposition du marché en lots parce que c'est une prestation globale et unique.

### **Monsieur Fernando Mendes**

Cette compétence voirie, si on l'accorde encore pour 1 million de travaux supplémentaires, on va dépasser le montant qui a été prévu ?

### **Monsieur Cyrille Arzel**

C'est un montant maximum.

### **Monsieur Fernando Mendes**

Ce montant maximum, vu le travail qu'il y a à faire et le retard accumulé, on va l'atteindre très vite.

### **Monsieur le Maire**

De toute façon on ne pourra pas dépenser plus, budgétairement parlant.

### **Monsieur Fernando Mendes**

Le maximum sera atteint. La Ville va encore payer de sa poche cette reprise de compétence.

### **Monsieur Cyrille Arzel**

On n'est pas à la somme que la Communauté d'agglomération nous reverse sur l'ensemble.

### **Monsieur Fernando Mendes**

Combien la CU a déjà reversé ? Et tous les travaux que nous avons déjà faits en régie ?

### **Monsieur le Maire**

Je peux me permettre de corriger ce que vous dites ? Vous différenciez deux choses voire trois. La voirie départementale, la voirie communale et la voirie qui appartenait avant la CU GPS&O. C'est très important !

### **Monsieur Fernando Mendes**

Je parle de la voirie communale.

### **Monsieur le Maire**

Justement ! La voirie communale n'entre pas dans les frais de la CU GPS&O. C'est-à-dire que les 600 000 € dont tu as parlé, c'est hors voirie communale. C'est pour la compétence voirie qu'on a reprise. Je veux juste répondre, je ne suis pas là pour polémiquer. Il y a, d'une part, la voirie communale, d'autre part, la CU GPS&O. On additionne ces deux-là, on a considéré que lorsqu'on fait un chemin communal ça se finance à 150 000 € ou 200 000 €. On prend 650 000 € + 200 000 €, on arrive rapidement 850 000 €.

Si on avait un incident sur un chemin communal, un effondrement.

### **Monsieur Fernando Mendes**

Il fallait y réfléchir avant !

**Monsieur le Maire**

C'est ça justement !

**Monsieur Cyrille Arzel**

Les services travaillent actuellement sur une partie des voiries municipales. Ne dis pas le contraire ! Qui ne sont pas des voiries GPS&O. Les voiries les plus dégradées qui sont des sentes ou des chemins.

**Madame Souad Bendjeddou**

Cyrille, si je peux me permettre. Ce qu'on n'a pas, c'est le plan. Encore une fois, je comprends la demande. Le montant peut être un peu important, ça va très vite dans le cadre de la voirie, ça je te l'accorde. Cependant il aurait été ingénieux d'ajouter dans l'annexe, ou peut-être ne l'ai-je pas vue, une visibilité de ton plan.

**Monsieur Cyrille Arzel**

Effectivement, on aurait pu présenter le plan des voiries.

**Madame Souad Bendjeddou**

Ou plus simplement une annexe complémentaire pour motiver les personnes du Conseil à voter et à octroyer ce budget.

**Monsieur Cyrille Arzel**

On fera le plan, avec les rues qui ont été faites par la régie...

**Madame Souad Bendjeddou**

Ce n'est pas après qu'il faut le faire, Cédric ! Tu demandes un engagement.

**Monsieur le Maire**

Je tiens à préciser qu'en commission vous ne demandez rien.

**Monsieur Cyrille Arzel**

En commission, personne n'a posé la question !

**Monsieur le Maire**

C'est l'endroit justement...

**Monsieur Yvon Rosconval**

Concernant le transfert de gestion – parce qu'on parle bien d'un transfert de gestion et pas d'un transfert de compétences – dès le lancement de l'opération, on vous a demandé une plus grande transparence sur les moyens qui allaient être déployés et sur les coûts que ça allait représenter et à chaque fois, vous nous avez renvoyé dans nos vingt-deux. [...] On sait qu'on est sur une enveloppe globale de plus de 600 000 € qui sera compensée par la CU, c'est le maximum que compensera la CU, par contre aujourd'hui on n'a aucune visibilité sur ce qui a été engagé. À chaque fois, on voit intervenir un nouveau marché, ici l'élagage, ici la balayeuse, etc. et on n'a pas de visibilité de vue d'ensemble du coût que ça représente. Moi j'ai du mal aujourd'hui à avoir cette vision d'ensemble par rapport aux engagements financiers prévus sur la voirie, d'autant qu'on a un budget d'investissement qui a été quand même sensiblement réduit. La question est de savoir comment vous allez financer tout ça et à quel moment vous envisagez de mettre les chiffres sur la table et qu'on ait une véritable visibilité par rapport à ce qui est envisagé. À chaque fois, on fonctionne par séquence et on n'a pas de vision d'ensemble !

**Monsieur Cyrille Arzel**

---

Ce qui a été expliqué tout à l'heure, c'est qu'effectivement il y a une partie des voiries communautaires sur laquelle il y a bien cette enveloppe de 600 000 €, mais ça n'empêche qu'il faut aussi régler les voiries communales qui sont aussi à faire. Donc c'est 600 000 € plus des deltas qui sont le traitement des voiries communales pour lequel c'est un peu plus nos équipes de régie qui sont montées, sauf dans certains cas où ils n'avaient pas suffisamment de compétences pour le faire, avec pas totalement non plus le matériel parce qu'effectivement il ne vous a pas échappé qu'on n'a pas non plus un investissement ou la possibilité d'acheter le matériel nécessaire et notamment de camions qui devaient leur permettre de travailler. Donc pour l'instant, on en est à cette consommation de budget qui est autour de 400 000 €, qu'on pourra vous montrer disséqué et vous montrer que c'était un plan d'urgence, parce qu'il y a tellement de rues abandonnées pendant des années qu'on était sur un plan d'urgence pour les gérer au cas par cas. Et effectivement, les voiries de la place du Auchan étaient prioritaires, celle qui était au niveau du cimetière parce c'était tellement casse-voiture qu'on a privilégié celle-ci.

**Monsieur le Maire**

Je tiens à préciser qu'il faut faire attention à ne pas confondre investissement et fonctionnement sur les budgets. Non, c'est important !...

**Madame Sophie Kérignard**

Ce qui me surprend, c'est qu'on parlait de la voirie et vous disiez que c'est pour la voirie communale, les sentes et les chemins, etc., moi aussi je sais lire la délibération, c'est marqué là : [lecture rapide de Mme Kérignard]. Il y a une espèce de mélange, également Monsieur Arzel, vous dites que l'investissement n'avait pas été fait. Je vous rappelle qu'en janvier 2023 – donc il ne s'agit pas de l'investissement 2024 – vous nous aviez dit qu'on allait reprendre la sous-traitance pour ce qui concerne le fonctionnement de la voirie à GPS&O, que vous aviez anticipé, qu'on allait recruter, etc. Résultat : on se retrouve un an plus tard avec rien du tout, plus d'un an plus tard. Donc moi, ce que je vous propose, parce que je vous avais dit à ce moment-là qu'on avait voté contre, c'est d'avoir en interne une vue sur notre voirie. Mais on n'a pas les moyens, d'ailleurs j'avais évoqué l'image de la grenouille qui veut devenir plus grosse que le bœuf et aujourd'hui, moi je vous conseille fortement de retourner à GPS&O, ce serait vraiment nécessaire. Surtout qu'en plus, il faut savoir qu'au Conseil communautaire de demain, il y a un règlement qui a été fait, qui est très intéressant concernant la voirie, et on va encore passer à côté de choses intéressantes.

**Monsieur le Maire**

Je ne pense pas. Je propose la mise aux voix. Qui est contre ?... Majorité refusée.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, REJETTE à la majorité.**



**17. MARCHÉS PUBLICS AUTORISATION D'UN AVENANT AU MARCHÉ DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE**

RAPPORTEUR : M. Philippe DA-RIN

**Monsieur le Maire**

Vous avez reçu hier le tableau avec les travaux et un estimatif pour la maison de la petite enfance qui est en stand-by depuis quelque temps.

**Monsieur Philippe Da-Rin**



Vous avez toutes les infos pour voter.

**Monsieur le Maire**

397 350 € hors taxes le montant est détaillé dans la note explicative fournie par l'entreprise. Est-ce qu'il y a des questions concernant ce sujet ?

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

J'ai une question. « Le présent avenant a pour objet la facturation des travaux supplémentaires réalisés. » Sur le lot plomberie, la climatisation a été retirée du cahier des charges établi avec moi et Madame Leroux. Pourquoi on la retrouve là ? C'est bizarre.

Sur le lot ravalement, c'est écrit « application d'un enduit de finition », où est-il ?

**Monsieur le Maire**

Ce sont des travaux à réaliser.

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Non ! C'est marqué « des travaux réalisés » et non pas « à réaliser ». Sur le sol souple, c'est pareil, il n'y a aucun revêtement.

**Monsieur le Maire**

C'est travaux « à réaliser ». Il manque le « à ».

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Je suis désolée ! J'ai vu « travaux réalisés ».

**Monsieur le Maire**

Vous ajoutez le « à ».

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Alors votre délibération n'est pas valide. [...] Sur l'avenant « couverture », il n'y a pas du tout ni briques, ni ardoises, ni tuiles, rien du tout, ce sont des bacaciers.

**Monsieur le Maire**

Vous êtes dans la note de la société qui a oublié le « à ». On n'est pas dans la délibération, vous mélangez deux choses.

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Bien sûr. Non je ne mélange pas deux choses. Sur la couverture ce sont des bacaciers...

**Monsieur le Maire**

La délibération c'est ce que vous avez là. Là-dessus...

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Il n'y a pas d'ardoises ni de tuiles. Il y a marqué « pose d'ardoises et de tuiles », ce sont des bacaciers.

**Monsieur le Maire**

Il y a une note qui a été renvoyée par la société...

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Après, il y a marqué « faux plafonds », il n'y a pas de faux plafonds à ce jour.

**Monsieur le Maire**

Justement il n'y a pas ! C'est pour ça qu'on fait la délibération !

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Alors cet avenant n'est pas bon ! PS supplémentaire réalisé.

**Monsieur le Maire**

Ils ont chiffré... Je pense que c'est assez clair, là : « montant total des travaux supplémentaires, 397 350 € ».

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Autre chose, avez-vous payé les situations 15 et 16 que vous devez ?

**Monsieur le Maire**

Vous ne comprenez pas. On ne peut pas payer parce qu'il n'y a pas d'avenant. On a besoin de l'avenant pour pouvoir payer !

**Monsieur Florent Béquignon**

Je reste surpris que dans un marché de conception réalisation, qui est censé être, en plus d'être conceptualisation globale et forfaitaire, que la maîtrise d'ouvrage a payé l'intégralité du marché alors que le chantier n'est pas terminé. Donc soit il y a une entreprise qui a accepté des travaux pour lesquels elle n'a pas eu d'ordre de service ni d'avenant, c'est une chose ; mais que le payeur public ait accepté la facturation de travaux non réalisés et qu'aujourd'hui, après un abandon de chantier puisqu'il n'a pas terminé l'ouvrage pour lequel il est rémunéré, l'ouvrage complet et fonctionnel. C'est-à-dire qu'on entend « pas de faux plafond », mais il y a sûrement des prescriptions d'acoustique dans une crèche, et il y a l'objectif de performance. Il le résume même dans sa note puisqu'il a un objectif de performance qu'il soit thermique, acoustique, de confort.

**Monsieur le Maire**

Pour ta réponse, je penche pour la solution numéro 1.

**Monsieur Florent Béquignon**

J'avais évoqué avec un élu et du personnel de la mairie l'idée de faire un constat d'abandon de chantier.

**Monsieur le Maire**

Il n'a pas abandonné le chantier.

**Monsieur Florent Béquignon**

Si ! Il n'y a plus rien.

**Monsieur le Maire**

Il faut le payer pour continuer les travaux.

**Monsieur Florent Béquignon**

Mais vous avez arrêté de payer ? [...] Parce qu'il a déjà surfacturé son avancement ! Un marché qui paie 100 % de réalisation face à 100 % de facturation. Aujourd'hui, vous êtes à 100 % de facturation avec 70 % de réalisation. Comment c'est possible ? Comment c'est possible d'avoir accepté de rémunérer à 100 % un objet qui n'est pas terminé ?

**Monsieur le Maire**

Parce qu'il y a eu des demandes supplémentaires d'un certain élu à l'époque. Si si ! Hors marché, c'est ça.

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Non non ! Il a perdu 600 000 € et il essaie de rattraper...

**Monsieur le Maire**

Pas du tout !...

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Arrête !... [...]

**Monsieur le Maire**

Vous avez rajouté la climatisation, il n'y avait pas de climatisation à la base...

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

La climatisation figurait dans le cahier des charges !

**Monsieur le Maire**

Vous avez rajouté des choses et il y a des dépassements. Je n'ai rien fait, moi.  
Je n'avais pas le droit de venir sur le chantier.

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Mais bien sûr que si !

Eh bien oui, tu n'avais pas le droit de venir car tu parlais très mal aux employés !...

Tu as fait venir ATTP alors qu'il n'était pas prévu dans le marché initial !

**Monsieur le Maire**

C'est faux ! C'est parfaitement faux !

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Pardon ?

**Monsieur le Maire**

C'est parfaitement faux !

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

C'est parfaitement faux ? Non mais ! [...] Alors là... J'ai des preuves, Cédric !

**Monsieur le Maire**

Sors les preuves, moi je n'attends que ça, au contraire ça me plaît !

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Mais bien sûr ! Tout le monde sait qu'ATTP a travaillé à la maison de la petite enfance !

**Monsieur le Maire**

Madame Duval ! Le seul chantier qui a planté, c'est le vôtre ! Je n'y peux rien ! Il faut assumer !

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Non ! Pas du tout ! Ah oui ! Je l'assume ! Et tu sais pourquoi tes chantiers ont abouti ?

**Monsieur le Maire**

Non, pas du tout ! Moi j'ai respecté les budgets, c'est tout !

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Dès l'instant où l'on n'est pas d'accord avec toi tu nous mets des bâtons dans les roues !

**Monsieur le Maire**

N'importe quoi !

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Mais bien sûr que si ! Tu t'es vengé !

**Monsieur le Maire**

Mais vengé de quoi ? C'est du délire !

Un chantier où je n'ai jamais mis les pieds, maintenant c'est de ma faute... Impeccable.

**Madame Bérengère Voillot**

Vous parliez des chantiers en souffrance, je voulais poser la question du local jeune du parc. On en est où ?

**Monsieur le Maire**

De quoi ?

**Madame Bérengère Voillot**

Le local jeune prévu au parc municipal. Est-ce qu'il va ouvrir ?

**Monsieur le Maire**

On n'est pas là-dessus. Et puis ce n'est pas spécialement en souffrance.

**Madame Bérengère Voillot**

Mais vous avez parlé de chantiers en souffrance, donc je posais la question.

**Monsieur le Maire**

Merci de rester dans la délibération.

**Monsieur Florent Béquignon**

Vous dites qu'un ou une élu(e) aurait demandé des travaux supplémentaires et que l'entreprise aurait accepté.

**Monsieur le Maire**

Tout à fait.

**Monsieur Florent Béquignon**

D'une part, réglementairement une demande orale n'a aucune valeur juridique, il faut qu'il y ait un ordre de service ou un avenant ; mais d'autre part ça m'interroge – et là c'est une vraie question je n'ai pas la réponse – qui est-ce qui contrôle les situations et qui signe pour que ça passe en paiement au Trésor public ?

**Monsieur le Maire**

Le DST, je ne vérifie pas les chantiers. Surtout ceux-là.

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

C'est toi qui les bloques.

**Monsieur le Maire**

Mais je ne peux pas bloquer ce chantier-là !

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Tu l'as bloqué pour la charpente ! Arrête !

**Monsieur le Maire**

La charpente fuyait ! Et c'est vous qui êtes venue me voir en demandant : « On fait comment ? »

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Donc tu as bloqué le paiement !

**Madame Amandine Benoist**

Je trouve incompréhensible que vous ne soyez pas allé sur ce chantier, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Je n'ai pas pu, je me suis fait jeter !

**Madame Amandine Benoist**

Enfin même moi j'y suis allée, parce que Madame Duval avait organisé une visite. Et puis vous êtes omniprésent sur la ville, ça ne vous inquiète pas un chantier qui était quand même phare de votre mandature ? Je ne comprends pas.

**Monsieur le Maire**

Si on ne vote pas, on est d'accord que le chantier est à l'arrêt.

**Monsieur Florent Béquignon**

Il est déjà à l'arrêt en fait. Il a abandonné le chantier.

**Monsieur le Maire**

Soit on passe l'avenant et on peut terminer les travaux, soit on ne vote pas...

**Monsieur Florent Béquignon**

Je vais vous dire honnêtement. Certaines personnes à la Mairie m'ont dit qu'ils n'étaient même pas convaincus qu'avec cette enveloppe-là ils ne seraient pas prêts à en redemander une autre, derrière pour finir. En fait c'est à qui mieux mieux.

**Monsieur le Maire**

Mais ça, ce sont des rumeurs... Il y a un engagement de la société !

**Monsieur Florent Béquignon**

Il n'y a même pas de coordonnateur incendie sur le projet... C'est obligatoire.

**Monsieur le Maire**

Il y a une note de la société qui nous dit qu'ils finissent ce chantier avec ce montant-là.

**Monsieur Florent Béquignon**

Il n'y a même pas de délai...

**Madame Souad Bendjeddou**

La problématique que nous avons aujourd'hui et c'est la réalité de l'instant, c'est un manque total de confiance. Je peux comprendre que vous puissiez demander une enveloppe complémentaire pour finir ce projet, cependant la confiance n'est plus là. Donc même ça, on préfère finalement ne pas voter, c'est fou !

**Monsieur Gilles Gaillard**

Attention il y a une chose, il y a les 300 000 € mais il y a aussi un 1,3 million de subventions et ça, ça va faire une ardoise très chère pour les Triellois.

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Il fallait y réfléchir avant !...

**Madame Sophie Kérignard**

C'est très intéressant, vous parlez de subventions... Moi j'aimerais bien une confirmation ou une infirmation Monsieur le Maire. Ce bâtiment qui est moderne pour accueillir des bébés et des petits enfants, une isolation interne était prévue. Pourquoi avez-vous demandé semblerait-il, de rajouter une isolation externe parce qu'il y avait une subvention ? Quel est l'intérêt ? Car une subvention, derrière il y a quand même un reste à solder. Et vous dites que vous n'avez pas fait d'ingérence ? Donc j'aimerais bien savoir. Est-ce que, Monsieur le Maire, vous avez demandé une isolation externe parce qu'il y avait une subvention ?

**Monsieur le Maire**

Vous l'avez voté cette délibération, c'est passé en Conseil municipal ! Si vous ne vous souvenez pas de ce que vous faites, je n'y peux rien !

**Madame Sophie Kérignard**

Comme dit très bien Madame Bendjeddou, on était dans un rapport de confiance. La maison de la petite enfance, c'était un projet qui était monté. Au vu des dossiers que l'on a, au vu des pièces que l'on a, il y a une rupture de confiance et vous le savez. D'ailleurs depuis le dernier vote contre le budget, et on est bien triste d'en arriver là. Moi la première.

**Monsieur le Maire**

Si vous reprenez la décision quand il y a un projet, il n'y a pas de problème, vous assumerez.

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

C'est toi qui dois assumer !

**Monsieur le Maire**

Je n'assume pas les massacres des autres !

**Madame Sophie Kérignard**

[...] Vous avez voulu une isolation [...] C'est vous qui avez proposé en délibération et vous arrivez finalement à ne pas finir un projet parce que vous avez mal géré.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas moi qui l'ai géré. Je vous rappelle juste...

**Madame Sophie Kérignard**

Vous faites porter le chapeau tout à l'heure sur un agent, je vous ai entendu, je trouve ça très grave.

**Monsieur le Maire**

J'ai dit qu'il y a un DST qui vérifie les chantiers. Et c'est son job. Je l'ai accusé de faire son job !

**Madame Valérie Duval**

Encore faut-il le laisser faire et encore faut-il avoir les moyens et l'argent.

**Monsieur le Maire**

Ça c'est autre chose. On ne laisse pas travailler. D'accord.

**Madame Bérengère Voillot**

Je voudrais revenir sur le montant de cet avenant qui est quand même... Ça pique un peu. Parce que 400 000 €, quand on entend Valérie Duval nous dire que certains travaux n'ont pas à être faits, c'est quand même un peu beaucoup. Ça serait 200 000 € maximum, on pourrait peut-être, mais là on est à 400 000 € HT et là, ça chiffre...

**Monsieur le Maire**

Là ce qui est intéressant...

**Monsieur Hakan Karaciger**

Pour avoir visité les chantiers récemment, je pense qu'avec cette enveloppe-là c'est réalisable. Si on ne surfacture pas. On est allés voir !

Ça fait quand même vingt ans qu'on est dans le métier, je pense qu'avec une enveloppe de 400 000 € c'est bon.

**Monsieur le Maire**

Madame Duval ! Vous vous rendez compte de ce que vous dites ou pas ? Moi j'ai eu le patron vous êtes en train de lui dire que le patron vous a dit autre chose que ce qu'il a écrit ! Vous vous rendez compte que c'est totalement incohérent ? [...] Vous avez eu le patron, vous dites que le patron ne peut pas finir dans laquelle il y a 391 000 € de chiffre. Et vous dites « non moi je l'ai eu il ne peut pas finir », mais pourtant il envoie une lettre comme ça... Pourquoi dans ce cas-là, il n'a pas fait une enveloppe plus élevée.

**Madame Bérengère Voillot**

Je voulais savoir si quelqu'un avait contrôlé ce qui était demandé dans l'avenant ce qui était proposé comme travaux de finitions, et si ça faisait vraiment ce chiffre considérable ?

**Monsieur le Maire**

C'est ça. Je suis d'accord, je suis le premier à dire que c'est une gabegie, il faut être honnête. Mais par contre, pour le coup, le montant me paraît juste mais je ne suis pas expert. Par contre il fait appel à d'autres personnes pour qui c'est le job de chiffrer ce genre de choses et qui ont dit « avec ça normalement, on s'en sort ».

**Madame Bérengère Voillot**

Oui mais regardez, le coût des briques et des tuiles dont parlait Madame Duval, on se demande d'où ça sort... Donc il y a quand même dans cet avenant quelque chose qui n'est pas clair.

**Monsieur le Maire**

Mais, il y a un tableau qui complète...  
Il n'y a aucune opacité.

**Madame Bérengère Voillot**

Il faut tout vérifier, repartir sur un montant vraiment argumenté et vérifié, et on verra.

**Monsieur le Maire**

Vous avez la totalité... Vous avez tous les lots qui sont détaillés. Que voulez-vous d'autre ? Vous n'aurez pas autre chose...

**Monsieur Gilles Gaillard**

Il faut faire attention aussi...

**Monsieur le Maire**

Et la direction a signé !...

**Madame Amandine Benoist**

Qui est le maître d'œuvre ?

**Monsieur le Maire**

D'un côté vous me dites que c'est trop et de l'autre côté ce n'est pas assez. Florent dit que ce n'est pas assez, Bérengère a dit que c'est trop, Valérie Duval a dit que ce n'est pas assez...

**Monsieur Fernando Mendes**

Que dit le maître d'œuvre à ce sujet ?

**Monsieur le Maire**

Le maître d'œuvre dit que c'est bon...

**Monsieur Fernando Mendes**

C'est qui le maître d'œuvre ?

**Monsieur le Maire**

C'est la Ville.

Qui s'abstient ?... Qui est contre ?... Ok. Le chantier sera à l'arrêt.

**Monsieur Gilles Gaillard**

Ça va coûter 1,3 million car on va devoir rendre des subventions et faire des travaux dans les crèches actuelles.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, REJETTE à la majorité.**



---

## 18. SERVICES TECHNIQUES VENTE DE VÉHICULES COMMUNAUX INEXPLOITABLES

---

RAPPORTEUR : M. Philippe DA-RIN

**Monsieur Philippe Da-Rin**

Trois véhicules sont HS, si l'on fait des réparations, la remise en service serait supérieure à la valeur vénale. Même s'il n'est pas possible de préciser à ce jour la valeur exacte, les véhicules sont toutefois estimés à 500 € chacun par un professionnel de la revente automobile basé à Colombes et non à Triel. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de la vente de ces véhicules communaux.

**Monsieur Fernando Mendes**

Pourquoi ne les a-t-on pas confiés au domaine plutôt que les vendre à une entreprise ? Parce que le Mitsubishi par exemple vaut bien plus que 500 €.

**Monsieur le Maire**

Le Domaine c'est pour les terrains...

**Monsieur Fernando Mendes**

Il y a un organisme qui s'occupe d'acheter les véhicules. Pourquoi on vend à une entreprise plutôt que de vendre à un dispositif qui est déjà mis en place ?

**Monsieur le Maire**

La délibération : il y a une erreur d'interprétation.

**Monsieur Philippe Da-Rin**

C'est un véhicule qui a été estimé.

**Monsieur le Maire**

Là on ne dit pas qu'on va les vendre à une société quelconque, dans la délibération on dit « on autorise la vente des véhicules ». On ne sait même pas à qui c'est. Les véhicules ont été estimés. Il y a un problème de lecture. On a fait estimer les véhicules par un professionnel. Il ne faut pas chercher plus loin. C'est son métier.

**Monsieur Fernando Mendes**

C'est cette même entreprise qui va acheter les véhicules ?

**Monsieur le Maire**

Non !

**Monsieur Philippe Da-Rin**

Ce n'est pas l'entreprise ! C'est juste une estimation !

**Madame Bérengère Voillot**

On pourrait les mettre sur la plateforme Agorastore. Il faudrait le noter dans la délibération.

**Monsieur le Maire**

Ce qui est dommage, c'est qu'ils travaillent plus sur le secteur. Attention, la plateforme Agorastore, c'est à double-tranchant ! Si vous mettez les prix minimums vous n'allez pas les vendre derrière. Vous avez déjà des frais de mise en vente, de mémoire, et vous pouvez préciser un prix plancher. Donc on va se caler par rapport aux prix planchers qui sont là, en espérant que la mise en vente soit lucrative...

**Monsieur Fernando Mendes**

L'occasion est tellement pauvre en véhicules qu'ils n'auront aucun mal à trouver preneur.

**Monsieur le Maire**

Agorastore est une plateforme de vente aux enchères...

**Monsieur Gil Gomes**

Je ne sais pas ce que vous voulez gagner avec ces véhicules-là...



**Monsieur Fernando Mendes**

Pour ne pas que ce soit vendu à des potes.

**Monsieur Gil Gomes**

Après on va dire que je suis corrompu...

**Monsieur le Maire**

Il ne peut pas être juge et partie !

**Monsieur Gil Gomes**

Si c'est pour ramasser le plus possible il ne faut pas non plus aller sur un site internet il y a tellement de véhicules, vous n'aurez pas beaucoup plus par rapport à la valeur... Après, je ne sais pas si vous avez déjà été voir les véhicules. Il y en a un, on peut peut-être gagner un peu plus de sous en pièces mais il faut payer quelqu'un pour le démonter. Donc on ne gagnera rien.

**Madame Amandine Benoist**

Gil, ces véhicules ont été achetés avec l'argent des Triellois, donc on voulait que ça revienne aux Triellois. Qu'ils puissent les acheter en fait.

**Monsieur Gil Gomes**

À un particulier ? Un véhicule qui ne passe pas au contrôle technique ? Non.

**Monsieur le Maire**

C'est une procédure d'autorisation d'engagement de la procédure de vente.

**Madame Amandine Benoist**

Je demandais une précision à Gil !

**Madame Sophie Kérignard**

Ça a été estimé, vous avez dit 500 € x 3, donc 1 500 € et puis après lors de la commission un Mitsubishi c'est au moins 1 500 €. Donc ça fait 1 000 € de différence. Ce sont juste les petites choses comme ça qui agacent tout le monde...

**Monsieur le Maire**

Il n'y avait pas de questions en commission.

Mais si vous voulez garder les épaves ! Si on rentre dans des débats comme ça à chaque pour vendre des véhicules pourris, on va arrêter de faire des délibérations pour faire gagner de l'argent aux Triellois et on va les faire passer directement en épaves ! Comme ça tout le monde va perdre ! Mais ça sera plus rapide ! Avant, c'est ce qu'ils faisaient.

**Monsieur Fernando Mendes**

Mais si on peut récupérer de l'argent c'est tant mieux ! Mais il faut savoir où ils vont les véhicules et pour qui. Même si pour toi ça n'a pas d'intérêt, il y a des gens qui veulent savoir ce qui est fait du matériel de la Ville.

**Monsieur Gil Gomes**

On vend des voitures qui ne valent plus rien.

**Monsieur le Maire**

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité.**



## **19. SPORTS ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE DU COLLÈGE DES CHÂTELAINES (UNSS)**

RAPPORTEUR : M. Julien SAUVÉ

### **Monsieur le Maire**

Julien Sauvé n'étant pas là je me permets de détailler la délibération. L'Union nationale sport scolaire (NSS) section gymnastique s'est qualifiée au championnat de France qui s'est déroulé à Cabestany près de Perpignan, le 21 et le 22 mai. On se propose de leur raccorder une subvention de cette opération pour l'hébergement, repas, déplacement en train qui s'élèverait à 1 800 €, on propose de mettre 500 €. Est-ce que vous êtes d'accord ? Cela a été vu avec eux ?

### **Madame Line Wenzel**

Les 500 € que vous leur attribuez, c'est la somme qu'ils ont demandée ou est-ce que c'est vous qui avez estimé le montant ?

### **Monsieur le Maire**

C'est vu avec eux.

### **Madame Line Wenzel**

Donc c'est la somme qu'ils ont demandée ?

### **Monsieur le Maire**

C'est vu avec eux.

### **Madame Line Wenzel**

D'accord.

### **Monsieur le Maire**

C'est ça la réponse. Je propose la mise aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité.**



## 20. FINANCES APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

RAPPORTEUR : M. Cédric AOUN

### **Monsieur le Maire**

Avant la représentation du compte administratif, je dois passer l'avis de la CRC.

Suite au refus du vote du budget, on l'avait proposé qu'une fois parce que de toute façon on savait que vous n'alliez pas le voter, c'est pour ça qu'on ne l'a pas représenté, on a préféré le passer directement à la Cour des comptes. Comme ça il n'y aurait pas de débats sur le sujet. Il y a une obligation de présenter l'avis lors du conseil municipal, c'est ce que je vais faire. Au début on passe par les premières pages, page 3, c'est le règlement sur la recevabilité de la saisine, c'est à dire qu'on n'a pas voté le budget. Monsieur le Maire lit et commente l'avis de la CRC.

Sur les restes à réaliser, cela a été vérifié par la CRC, ils se réfèrent au compte de gestion, les chiffres sont identiques. Le budget de fonctionnement comprend les fêtes, les feux d'artifice, etc. si on était en difficulté financière, il n'y aurait pas de fêtes, plus de feux d'artifice. C'est logique. Ça fait mal à entendre mais c'est la réalité ! Qu'est-ce qu'on coupe en premier, c'est ce qu'ils ont fait à Andrésy, ils ont coupé le feu d'artifice. [...] C'est malheureusement la réalité des faits ce n'est pas moi, c'est la CRC, 99,9 % en fonctionnement.

On est en « suréquilibre » ! [...] Je suis d'accord avec vous. Je ne peux qu'être d'accord avec vous parce que finalement, un « suréquilibre » budgétaire ça veut dire qu'on a un excédent, trop d'argent qui ne sera pas utilisé pour investir qui sera à consommer pour l'investissement sur l'année. Par exemple pour payer le chantier de la maison de la petite enfance, mais non. Par exemple en s'équipant en vidéoprotection, mais non. Et l'église aussi, notamment.

« Par ces motifs, la proposition est validée par le président de séance. » [...] Oui c'est marqué, c'est le rapport de la CRC. Je sais que ça vous embête... [Reprise de la lecture] [...]

On a une proposition à 9 456 000 € qui est ramenée 7 491 000 €. En même temps, il nous reste très peu de mois pour consommer ce budget. Ça fait une diminution de 20 %, notamment parce qu'on n'a plus le CTM et on a réduit les pistes cyclables.

Le rapport a bien été présenté en Conseil municipal.

Je vais laisser Gilles, en tant que président de séance, reprendre le vote du compte administratif, à savoir que le compte administratif reprend les résultats du compte de gestion.

### **Madame Bérengère Voillot**

Je voulais savoir si ce document, celui-ci étant un document public, sera publié sur le site internet de la Ville, je voudrais en avoir une copie

### **Monsieur le Maire**

De mémoire il l'est déjà.

### **Madame Bérengère Voillot**

Et en ce qui concerne le vote du compte administratif, c'est le Conseil municipal qui désigne le remplaçant du Maire. Ce n'est pas obligatoirement un djoint dans l'ordre du tableau. Ce qui n'est pas le cas en plus.

### **Monsieur le Maire**

Ça ne va pas changer grand-chose... De toute façon je vais sortir, alors après...

### **Madame Bérengère Voillot**

Qui se présente pour remplacer Monsieur le Maire pendant le vote du compte administratif ? Il faut désigner quelqu'un. On peut dire que c'est Pascal Gilles. Mais ce n'est pas au Maire de le dire.

### **Monsieur le Maire**

Pas de débat.

**Monsieur Gilles Gaillard**

On va passer au compte administratif de 2023. C'est passé auprès du comptable public, les comptes sont certifiés, on n'a plus qu'à voter. Par contre on va vous demander un vote à bulletin secret.

**Madame Bérengère Voillot**

Il faut qu'il y ait un tiers des conseillers présents qui le demandent.

**Monsieur Gilles Gaillard**

Oui, un tiers, donc...

**Madame Bérengère Voillot**

11 conseillers...

**Monsieur Pascal Gilles Gaillard**

Conseillers présents ! Donc c'est 8... [...] On est 9, donc on vote à bulletin secret. [...] On vote « pour » le compte administratif 2023 ou « contre » le compte administratif 2023.

**Monsieur Gilles Gaillard**

14 pour, 17 contre et un blanc. Donc on ne vote pas. On devait présenter le compte administratif avant le 30 juin.

**Madame Bérengère Voillot**

Le Préfet va l'envoyer à la Chambre régionale des comptes. Il faut quand même préciser pour les Triellois, que le compte administratif est présenté par le Maire au Conseil municipal pour qu'il soit adopté. Or il est bien dit dans le Code général des collectivités territoriales qui régit toutes les communes de France, que pour être adopté il faut qu'il soit analysé et contrôlé. Or en 2023, nous n'avons rien pu contrôler du tout.

**Monsieur le Maire**

C'est faux.

**Madame Bérengère Voillot**

Tout d'abord nous n'avons pas pu obtenir tous les documents budgétaires et comptables que nous avions demandé...

**Monsieur le Maire**

C'est faux.

**Madame Bérengère Voillot**

Les marchés, les conventions, les bons de commande. Nous avons demandé par mail, certains nous ont été adressés avec beaucoup de retard ou dans un format illisible, comme le grand livre de comptes que nous avons demandé à plusieurs reprises. Certaines conventions que nous avons demandées ne nous ont pas été envoyées.

Et puis on s'est aperçus qu'il y avait dans le grand livre de comptes des dépenses qui n'apparaissaient pas dans les décisions du Maire, notamment au niveau de certaines conventions. Comme nous n'avons pas pu analyser, nous n'avons pas pu contrôler, nous refusons ce compte.

**Monsieur le Maire**

Vous avez eu des rendez-vous de plusieurs heures avec la DGS, pour avoir les documents que vous souhaitiez, vous aviez la possibilité de revenir, vous n'êtes pas revenue.

**Madame Bérengère Voillot**

J'ai demandé le grand livre de comptes sous format numérique, ce qui correspond au règlement intérieur, et on l'a eu totalement illisible...

**Monsieur le Maire**

Vous l'avez eu le format numérique ! En PDF...

**Madame Bérengère Voillot**

Totalement illisible, scanné Monsieur le Maire. J'avais demandé aussi des conventions et des contrats, un devis concernant la société M.A. Stratégies que je n'ai jamais eu.

C'est quand même 1 400 € qui ont été payés sans aucune décision du Maire. Pour en revenir aux documents que nous n'avons pas eus, évidemment...

**Monsieur le Maire**

Ça ne marche plus votre stratégie de dénigrement ! Non, ça ne marche pas ! C'est fini !

**Madame Sophie Kérignard**

Vous n'avez plus la majorité c'est peut-être votre stratégie ne qui fonctionne pas Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Je préfère être droit dans mes bottes, avoir des personnes qui sont pour la Ville plutôt que d'être mal entouré. C'est la réalité. Et je n'ai aucun mal à vous le dire.

Et si on me demande de justifier pourquoi on s'est séparé de certaines personnes à contrecœur, je peux aussi le justifier. Ce n'est pas votre cas, Madame Bendjeddou. Je n'ai aucun problème là-dessus. Après, ce qui est dommage, c'est que des rancœurs personnelles servent à alimenter un dessein politique.

**Monsieur Gilles Gaillard**

Bérengère, tu annonces des éléments et tu n'apportes pas de preuves écrites. On attend s'il te plaît.

**Monsieur le Maire**

C'est facile d'avancer des choses... C'est personnel, la majorité du temps. Ça n'a rien à voir avec la Ville ! Arrêtez, Hassan ! Un peu d'honnêteté !

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, REJETTE à la majorité.**



## **21. FINANCES ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'ANNÉE 2024**

RAPPORTEUR : M. Cédric AOUN

**Monsieur le Maire**

C'est pour payer la maison de la petite enfance, on a un suréquilibre budgétaire qui est indiqué au niveau de la CRC, on propose d'utiliser cette somme pour payer l'avenant de la maison de la petite enfance, et également de s'équiper en vidéoprotection avec le montant qui va rester. Oui, je suis d'accord avec toi ils vont voter contre, mais je veux qu'on aille jusqu'au bout de la démarche. C'est très important. Est-ce que vous avez des questions concernant cette délibération ?... Je vous propose donc la mise aux voix. C'est la possibilité pour la Ville d'utiliser cet excédent d'investissement. Non d'accord. Je ne vous permets pas Mme Wenzel, je ne vous parle pas mal.

1,3 million à rembourser à l'état pour les subventions. Donc de libérer ce montant pour la maison de ma petite enfance et la vidéoprotection notamment qui est en suréquilibre comme indiqué dans le rapport de la CRC.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? La délibération n'est pas adoptée. Cet argent qui pourrait servir à équiper les Triellois a été refusé et restera en trésorerie.

**Madame Bérengère Voillot**

Vous pourrez toujours nous présenter une décision modificative d'ici à la fin de l'année avec un objectif acceptable par tous.

**Monsieur le Maire**

Là on ne peut pas faire plus clair !... Vous avez 400 000 € de travaux pour la maison de la petite enfance, vous avez de la vidéoprotection à acheter, on ne peut pas faire plus clair !

**Monsieur Gilles Gaillard**

Bérengère, vous ne voulez pas finir la maison de la petite enfance.

**Monsieur le Maire**

[...] Non, vous ne voulez pas ! Pour la simple et bonne raison que politiquement vous n'avez aucun intérêt que j'inaugure la maison de la petite enfance ; ça c'est la réalité.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, REJETTE à la majorité.**



## **22. POLICE MUNICIPALE PLAN DE LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE**

RAPPORTEUR : M. Cédric AOUN

**Monsieur le Maire**

Ce plan a été vu en commission, notamment cela permet de verbaliser, surtout pour tout ce qui est graffitis et déjections canines, ce plan-là s'inspire directement de ce qui a été fait au niveau de la ville de Poissy. Déjections canines, c'est 500 € au lieu de 35 € ; tags et graffitis 3 745 € : dégradation de bâtiments culturels aussi, culturels ou patrimoniaux. Cela nous permet d'avoir des amendes. Sauf que l'arsenal juridique est limité. C'est-à-dire que par exemple pour une déjection canine, c'est 35 €. En fait, là c'est surtout symbolique que de mettre 500 €. Comme on a maintenant des vidéoprotections qui fonctionnent bien, on va pouvoir... Il y a beaucoup de gens rue Paul Doumer qui se plaignent que la Ville est sale, les incivilités, des graffitis, etc. Ce plan-là a été adopté facilement à Poissy. Est-ce que vous avez des remarques ?

**Madame Bérengère Voillot**

Je me demande si l'on a les effectifs suffisants pour faire appliquer vraiment ce règlement. À Poissy, ils ont une police municipale nombreuse, la nôtre est ce qu'elle est, elle est sûrement occupée à des choses plus importantes que pister des propriétaires de chiens indécents. Est-ce que ça vaut le coup ?

**Monsieur le Maire**

Vu la qualité de la vidéoprotection sur la rue Paul-Doumer maintenant, place Philippe-Prévost, de même au niveau de la gare, on est tout à fait capables d'identifier une personne qui laisse déféquer son chien... J'ai un exemple, devant un certain bar, une personne a commencé à mettre son étui à tabac dans sa chaussette. La personne du CSU a appelé immédiatement l'équipe municipale qui est venue sur les lieux pour vérifier ce que la personne avait mis dans sa chaussette. C'est une question de sécurité. C'était quand même bizarre qu'il mette quelque chose dans sa chaussette.

**Monsieur Gilles Gaillard**

Ça peut être une arme.

**Madame Sophie Kérignard**

Pour moi, c'est simplement de la communication. On a déjà toutes les règles nécessaires pour appliquer... C'est vrai qu'il y a le problème des déjections canines, sur les bords de Seine... Déjà, appliquons les règles que l'on a, les règlements, que de faire encore de la communication, de dire que ça va être plus cher, etc., que ça va empêcher les personnes de ne pas ramasser les crottes de leur chien, ça ne va rien changer. Déjà, appliquons les règles et, effet, il faut avoir le personnel nécessaire pour sensibiliser, avoir les sacs nécessaires en bord de Seine, que de faire encore un règlement, « parce que ça va être plus cher » et donc tout d'un coup ça va fonctionner.

**Monsieur le Maire**

C'est pour faire réfléchir les gens.

**Madame Sophie Kérignard**

Je n'y crois absolument pas. Déjà, les saletés ne viennent pas que des déjections canines. Aujourd'hui, je pense que malheureusement on a repris aussi la sous-traitance et l'entretien des voiries, etc. mais on n'a pas assez de personnel.

**Monsieur le Maire**

Ça n'a rien à voir...

**Madame Sophie Kérignard**

J'ai cette sensation que des parterres sont laissés à l'abandon mais c'est ça aussi ! Mais c'est ça qui se passe à Triel aujourd'hui. La Ville n'est pas entretenue. Donc on a les règles suffisantes, appliquons-les au lieu de faire encore un nouveau règlement.

**Monsieur le Maire**

Il n'y a pas de problème ! On vous propose quelque chose qui promet d'être dissuasif et vous n'en voulez pas, vous dites que ce n'est pas bien, c'est votre choix !

**Monsieur Yvon Rosconval**

Je souscris à l'idée que vous êtes sur une belle opération de communication. Il y a des dispositions qui existent, vous êtes à fond sur la sanction, il n'y a rien de développé dans ce que vous évoquez...

**Monsieur le Maire**

Prévention !

**Monsieur Yvon Rosconval**

C'est facile d'ironiser, pour résumer les incivilités aux crottes de chien...

**Monsieur le Maire**

Ça en fait partie.

Ce sont les agents qui passent leur temps à ramasser.

**Monsieur Yvon Rosconval**

Est-ce que j'ai dit ça ? Je n'ai pas besoin d'un ventriloque, d'accord ? Exactement, je fais ce que je veux et je vous remercie de me l'accorder. Je considère que vous êtes sur une opération de communication, c'est la nouvelle ligne jaune que vous avez installée, je ne voterai pas pour cette délibération, je me posais la question tout à l'heure mais je ne voterai pas pour cette délibération parce que je considère aussi que la lutte contre les incivilités passe aussi par de l'éducation et par ce genre de choses. Ça passe aussi par de la communication dans les livres. Il y a des livres qui font de la communication sur le sujet, qui font de l'information et de la sensibilisation, y compris auprès des plus jeunes et on ne résume pas les incivilités aux merdes de chien.

**Monsieur le Maire**

Vous allez juste au parc municipal vous balader.

**Monsieur Yvon Rosconval**

Justement quand je les ai chopés je les ai éduqués.

**Monsieur le Maire**

Visiblement ça ne fonctionne pas.

**Monsieur Yvon Rosconval**

Maintenant, quand on ne se donne pas les moyens non plus... Là vous écrivez un scénario et vous n'avez pas les moyens de l'appliquer.

**Monsieur le Maire**

Si !

**Monsieur Yvon Rosconval**

Très clairement ! Au regard de l'évolution des effectifs de la police municipale, ils sont passés de 12 à 9, on continue de baisser les effectifs, ça réglera le problème.

**Monsieur le Maire**

Vous n'avez toujours pas compris pour les effectifs. Je vais vous expliquer pourquoi vous avez tort. Il y avait, 8 agents pour la fête de la musique ; on a 1 agent au CSU qui fait juste de la vidéosurveillance : 1 autre fait juste du secrétariat ; on est déjà à 10 ; et il y a encore des personnes qui ne sont pas sur ce temps-là et qui ne sont pas présentes sur le terrain. On est à 10 sans les agents qui n'étaient pas présents. Si vous voulez les compter, vous vous apercevrez que le nombre de 9 que vous annoncez est faux.

**Monsieur Yvon Rosconval**

Je me réfère aux documents que vous me transmettez.

**Monsieur le Maire**

On va passer à la mise aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité je vous remercie mes chers collègues.

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

On n'a pas voté !...

**Monsieur le Maire**

Si !

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Non !

**Monsieur le Maire**

Allez, on refait ça me fait plaisir !

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Mais bien sûr...

**Monsieur le Maire**

Qui s'abstient ? Aucun. Qui est contre ? Ah ! C'est bien. Impeccable. Merci pour ce vote.

Vous comprendrez pourquoi plus tard.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, REJETTE à la majorité.**





## **23. AFFAIRES GÉNÉRALES MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 3° DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

RAPPORTEUR : M. Cédric AOUN

### **Monsieur le Maire**

Je voulais reprendre la modification de la délégation du conseil municipal pour l'attribution des locaux communaux. C'est une délibération qui nous permettrait de récupérer plus d'argent des recettes de la Commune plus rapidement et de décharger les services. Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ?

### **Madame Bérengère Voillot**

Nous avons un amendement à cette délibération. Nous allons le distribuer et l'exposer. Cet amendement est porté par les groupes Engagés pour Triel, Vivre Ensemble à Triel, Triel Autrement et les conseillers indépendants.

Je vais quand même l'exposer si vous le voulez bien...

### **Monsieur le Maire**

Vous voulez recharger les services pour faire toutes les délibérations pour des places de parking ?

### **Madame Bérengère Voillot**

Nous avons surtout constaté qu'il y avait des dysfonctionnements, et le mot est faible, en ce qui concerne l'attribution des locaux aux associations et des places de parking puisque nous n'avons pas la liste des places qui ont été accordées, nous n'avons pas non plus le total des recettes, nous ne savons pas quels sont les critères de fixation des loyers de certains locaux. Considérant que l'article 3 alinéa 3 de l'actuelle délégation de compétence du conseil municipal au maire, donne compétence à ce dernier pour décider de la conclusion et de la révision de convention ou contrat de louage des choses n'excédant pas une durée de trois ans est limitée à l'attribution de locaux communaux toutes les associations trielloises soumises à la loi 1901 qui en font la demande motivée, pour l'exercice de leurs activités. Cette compétence est attribuée sous condition de veiller au respect strict de l'équité. La location de matériel selon que la commune des bailleurs ou preneurs dans la limite de 800 €, la location de places de parking appartenant à la commune. Considérant que cette disposition n'a pas été appliquée correctement dans le sens où la compétence résiduelle du conseil figurant dans cet alinéa de la délibération en date de... [...] et occasionne des dysfonctionnements. La conclusion et la révision des autres conventions d'occupation de locaux et celles concernant le domaine public, demeurent de la compétence du conseil municipal. Or, nous avons remarqué que certains locaux avaient été mis en location, sans qu'il nous soit présenté le dossier. Notamment les échoppes de la place Philippe-Prévost. Considérant que le Maire recevant l'attribution de compétences ne doit pas outrepasser cette délégation, qu'il est tenu d'informer parfaitement, de consulter le conseil comme prévu à l'article 3 alinéa 3 et d'obtenir son accord dans certains cas et qu'il ne s'y soumet pas ; considérant par suite la nécessité de redonner au conseil municipal la gestion de l'attribution des locaux communaux et la location des parkings pour assurer le respect des règles et de l'équité ; le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur, décide d'abroger les dispositions suivantes – c'est ce que vous souhaitiez – contenues à l'article 3-3 de la délibération, donc l'article 1<sup>er</sup> ...

### **Monsieur le Maire**

J'ai compris où vous voulez aller, vous voulez charger les services et faire de l'obstruction au fonctionnement, comme d'habitude.

### **Madame Bérengère Voillot**

... De remplacer des décisions ainsi abrogées par celles-ci...

### **Monsieur le Maire**

Cette délibération est donc retirée de l'ordre du jour.

**Madame Bérengère Voillot**

Non, vous ne pouvez pas Monsieur le Maire !

**Monsieur le Maire**

Je la retire de l'ordre du jour.

Je ne l'ai pas mise en délibération.

La mise aux voix n'est pas possible. Je vous remercie. On verra ça en commission.

**Monsieur le Maire**

Non c'est réglé. Je vous remercie.



## LES DÉCISIONS

**Monsieur le Maire**

86, c'était la société ? Mettre le nom des sociétés pour 101, 102 et 84.

## LES QUESTIONS ORALES

**Monsieur le Maire**

On va passer aux questions du groupe de Madame Kérignard. Vous ne voulez pas poser votre question ?

**Madame Sophie Kérignard**

Non. [...]

**Monsieur le Maire**

Madame Kérignard refuse de poser sa question...

**Madame Sophie Kérignard**

Vous êtes le représentant, c'est à vous de gérer.

**Monsieur le Maire**

On va passer aux interventions du public.

**Madame Sophie Kérignard**

Voilà la situation du Conseil municipal. Incroyable.

**Madame Valérie Lefuel-Duval**

Vous ne méritez pas d'être maire.

**Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des questions dans le public ?

[Inaudible]

Fait à Triel-sur-Seine, le 05 septembre 2024

Le Maire,

Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

Françoise PORRIER